

LEGRAND SA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte et Associés
6 Place de la Pyramide
92908 Paris-la-Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

A l'assemblée générale
LEGRAND SA
BP 523
128, av Mal de Lattre de Tassigny
87045 LIMOGES Cedex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société LEGRAND SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes consolidés sont les suivants :

- pour les deux cabinets, l'émission de lettres de confort dans le cadre d'une émission obligataire par placement privé ;
- pour PricewaterhouseCoopers Audit : une mission de revue de conformité de la documentation des prix de transfert ;
- pour Deloitte & Associés : la mission de vérification des informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce ainsi qu'une attestation sur le chiffre d'affaires.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1.2.1.1 et 3.4 de l'annexe aux comptes consolidés qui exposent les impacts de l'application de la nouvelle norme IFRS 16 « Contrats de location » à compter du 1er janvier 2019.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Valeur recouvrable des goodwill et des marques à durée de vie indéfinie

Risque identifié

Au 31 décembre 2019, le montant net des actifs incorporels du Groupe sont notamment constitués des marques à durée de vie indéfinie (1.408 millions d'euros) ainsi que de « goodwill » répartis par zones géographiques (4.566 millions d'euros).

Certains de ces actifs peuvent présenter un risque de dépréciation lié à des facteurs internes ou externes, dont les évolutions sont susceptibles d'avoir une incidence sur les prévisions de flux de trésorerie des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont rattachés ces actifs, et par conséquent, sur la détermination de leurs valeurs d'utilité.

Les modalités des tests de perte de valeur, réalisés annuellement ainsi qu'à chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur, et les principales hypothèses retenues, sont présentées en notes 3.1.1 et 3.2. Ces tests sont sensibles aux hypothèses utilisées, notamment celles relatives :

- à l'évolution future du chiffre d'affaires, du taux de rentabilité à moyen terme, du taux de redevance pour les marques, et plus généralement des flux de trésorerie liés à l'exploitation de ces actifs,
- à la détermination d'un taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie futurs.

Les modalités de regroupement des UGT pour la réalisation des tests de dépréciation nécessitent en outre des jugements de la direction.

Dans le contexte de la stratégie de croissance externe du groupe, l'appréciation de la valeur d'utilité de certains de ces actifs constitue un point clé de l'audit compte tenu de leur caractère significatif au regard du bilan consolidé ainsi que du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la direction notamment pour déterminer les hypothèses utilisées pour réaliser les tests de dépréciation.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par le Groupe pour réaliser les tests de perte de valeur.

Nous avons également apprécié la pertinence et la cohérence avec le suivi de gestion de l'approche retenue par la direction pour regrouper les UGT au niveau desquelles sont réalisés les tests de perte de valeur. Nous avons adapté notre approche d'audit en fonction de notre appréciation d'un risque de perte de valeur, qui est variable selon les UGT.

Nos experts en évaluation ont réalisé une analyse indépendante de certaines hypothèses clés utilisées par la direction dans ses tests, notamment en ce qui concerne le taux d'actualisation, le taux de royalties, et le taux de croissance à l'infini des flux de trésorerie futurs, en se référant à la fois à des données de marchés externes et à des analyses sur des sociétés comparables.

Nous avons analysé la cohérence des projections de flux de trésorerie futurs au regard des réalisations passées, des budgets établis par la direction du Groupe et de notre connaissance des activités confortée par des entretiens avec la direction du contrôle de gestion du Groupe.

Nous avons également testé par sondage l'exactitude arithmétique des calculs effectués par le Groupe.

Nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés sur l'évaluation des « goodwill » et des marques à durée de vie indéfinie et les hypothèses sous-jacentes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société LEGRAND SA par votre assemblée générale ordinaire du 21 décembre 2005 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 6 juin 2003 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2019, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 15^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 17^{ème} année, soit pour les deux cabinets, la 14^{ème} année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de

LEGRAND SA

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019 - Page 6

l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 21 février 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

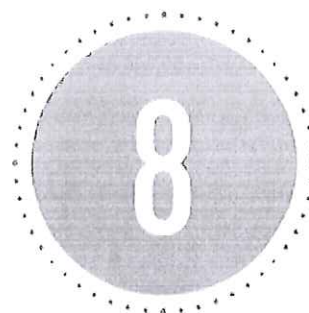


Camille Phelizon

Deloitte et Associés



Jean-François Viat



L INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

1.1 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EN NORMES IFRS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2019 ET 31 DÉCEMBRE 2018	2
1.1.1 - COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ.....	2
1.1.2 - ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	3
1.1.3 - BILAN CONSOLIDÉ.....	4
1.1.4 - TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS.....	6
1.1.5 - TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	7
1.1.6 - NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	8

1.1 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EN NORMES IFRS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2019 ET 31 DÉCEMBRE 2018

1.1.1 - Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Chiffre d'affaires (notes 2.1 et 2.2)	6 622,3	5 997,2
Charges opérationnelles (note 2.3)		
Coût des ventes	(3 184,5)	(2 869,7)
Frais administratifs et commerciaux	(1 764,4)	(1 606,8)
Frais de recherche et développement	(312,0)	(276,5)
Autres produits (charges) opérationnels	(124,0)	(105,2)
Résultat opérationnel	1 237,4	1 139,0
Charges financières	(91,1)	(79,1)
Produits financiers	11,9	12,0
Gains (pertes) de change	(2,0)	2,2
Résultat financier	(81,2)	(64,9)
Résultat avant impôts	1 156,2	1 074,1
Impôts sur le résultat (note 2.4)	(318,3)	(301,3)
Résultat des entités mises en équivalence	(1,8)	(0,4)
Résultat net de la période	836,1	772,4
Dont :		
- Résultat net part du Groupe	834,8	771,7
- Intérêts minoritaires	1,3	0,7
Résultat net par action <i>(en euros)</i> (note 4.1.3)	3,129	2,892
Résultat net dilué par action <i>(en euros)</i> (note 4.1.3)	3,103	2,869

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

1.1.2 - État du résultat global de la période

<i>(en millions d'euros)</i>	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Résultat net de la période	836,1	772,4
<i>Éléments du résultat global pouvant être appelés à un reclassement ultérieur dans la section résultat net</i>		
Réserves de conversion	77,2	42,6
Couvertures de flux de trésorerie	0,4	0,0
Impôts sur éléments directement reconnus en capitaux propres	4,4	6,0
<i>Éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans la section résultat net</i>		
Écarts actuariels (note 4.5.1.1)	(33,2)	(1,5)
Impôts différés sur écarts actuariels	7,7	(0,1)
Autres (note 5.1.1.1)	(0,9)	4,8
Résultat global de la période	891,7	824,2
Dont :		
- Groupe	890,3	823,5
- Intérêts minoritaires	1,4	0,7


Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

1.1.3 - Bilan Consolidé

ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Actifs non courants		
Immobilisations incorporelles (note 3.1)	2 474,4	2 309,7
Goodwill (note 3.2)	4 566,2	4 322,0
Immobilisations corporelles (note 3.3)	707,7	661,4
Droits d'utilisation d'actifs (note 3.4)	312,1	0,0
Titres mis en équivalence	18,8	17,4
Autres titres immobilisés	1,9	2,1
Autres actifs non courants	34,9	14,3
Impôts différés (note 4.7)	107,6	107,8
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	8 223,6	7 434,7
Actifs courants		
Stocks (note 3.5)	852,6	885,9
Créances clients et comptes rattachés (note 3.6)	756,8	666,4
Créances d'impôt courant ou exigible	60,2	89,6
Autres créances courantes (note 3.7)	217,5	206,0
Autres actifs financiers courants	1,2	1,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3.8)	1 710,9	1 022,5
TOTAL ACTIFS COURANTS	3 599,2	2 871,6
TOTAL ACTIF	11 822,8	10 306,3

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.



INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EN NORMES IFRS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2019 ET 31 DÉCEMBRE 2018

PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Capitaux propres		
Capital social (note 4.1)	1 069,1	1 070,0
Réserves (notes 4.2 et 4.3.1)	4 486,6	4 051,8
Réserves de conversion (note 4.3.2)	(453,5)	(530,6)
Capitaux propres revenant au Groupe	5 102,2	4 591,2
Intérêts minoritaires	9,9	5,9
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5 112,1	4 597,1
Passifs non courants		
Provisions non courantes (notes 4.4 et 4.5.2)	146,7	145,2
Avantages postérieurs à l'emploi (note 4.5.1)	181,0	155,9
Emprunts non courants (note 4.6.1)	3 575,4	2 918,6
Impôts différés (note 4.7)	750,8	701,0
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	4 653,9	3 920,7
Passifs courants		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	654,2	662,0
Dettes d'impôt courant ou exigible	28,3	31,5
Provisions courantes (note 4.4)	104,1	87,9
Autres passifs courants (note 4.8)	653,0	605,2
Emprunts courants (note 4.6.2)	616,2	400,5
Autres passifs financiers courants	1,0	1,4
TOTAL PASSIFS COURANTS	2 056,8	1 788,5
TOTAL PASSIF	11 822,8	10 306,3

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

1.1.4 - Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Résultat net de la période	836,1	772,4
Mouvements des actifs et passifs n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :		
– Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles (note 2.3)	113,6	100,9
– Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles (note 2.3)	95,9	78,2
– Amortissements et dépréciations des frais de développement capitalisés (note 2.3)	27,4	28,1
– Amortissements des droits d'utilisation d'actifs (note 3.4)	69,7	0,0
– Amortissement des charges financières	2,8	2,5
– Perte de valeur des goodwill (note 3.2)	0,0	0,0
– Variation des impôts différés non courants	24,4	64,3
– Variation des autres actifs et passifs non courants (notes 4.4 et 4.5)	40,2	41,5
– Pertes (gains) de change latents	5,1	6,3
– Résultat des entités mises en équivalence	1,8	0,4
– Autres éléments n'ayant pas d'incidence sur la trésorerie	(0,3)	0,8
– (Plus-values) moins-values sur cessions d'actifs	5,0	5,1
Variation du besoin en fonds de roulement :		
– Stocks (note 3.5)	66,2	(121,4)
– Créances clients et comptes rattachés (note 3.6)	(51,1)	(11,3)
– Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(22,1)	30,3
– Autres actifs et passifs opérationnels (notes 3.7 et 4.8)	24,7	(72,8)
Flux de trésorerie des opérations courantes	1 239,4	925,3
– Produit résultant des cessions d'actifs	7,1	5,3
– Investissements (notes 3.1 et 3.3)	(166,9)	(150,6)
– Frais de développement capitalisés	(35,3)	(33,7)
– Variation des autres actifs et passifs financiers non courants	(8,6)	1,6
– Acquisition de filiales (sous déduction de la trésorerie acquise) (note 1.3.2)	(452,7)	(394,4)
Flux de trésorerie des opérations d'investissements	(656,4)	(571,8)
– Augmentation de capital et prime d'émission (note 4.1.1)	6,3	13,2
– Cession (rachat) d'actions propres et contrat de liquidité (note 4.1.2)	(18,0)	(52,1)
– Dividendes payés par Legrand (note 4.1.3)	(357,1)	(336,8)
– Dividendes payés par des filiales de Legrand	0,0	(0,3)
– Nouveaux financements long terme (note 4.6)	402,4	418,7
– Remboursement des financements long terme* (note 4.6)	(72,2)	(400,5)
– Frais d'émission de la dette	(6,3)	(3,7)
– Augmentation (diminution) des financements court terme (note 4.6)	148,5	249,2
– Acquisition de parts d'intérêts sans prise de contrôle des filiales (note 1.3.2)	(5,0)	(39,9)
Flux de trésorerie des opérations financières	98,6	(152,2)
Effet net des conversions sur la trésorerie	6,8	(1,8)
Variation nette de la trésorerie	688,4	199,5
Trésorerie au début de la période	1 022,5	823,0
Trésorerie à la fin de la période (note 3.8)	1 710,9	1 022,5
Détail de certains éléments :		
– intérêts payés au cours de la période**	76,0	77,9
– impôts sur les bénéfices payés au cours de la période	261,5	255,0

* Dont 67,0 millions d'euros de remboursement de dettes financières de location pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2019.

** Les intérêts payés sont inclus dans les flux de trésorerie des opérations courantes ; dont 9,7 millions d'euros d'intérêts liés aux dettes financières de location pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2019.

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.



INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EN NORMES IFRS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2019 ET 31 DÉCEMBRE 2018

1.1.5 - Tableau de variation des capitaux propres consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	Capitaux propres revenant au Groupe				Total des		
	Capital social	Réserves	Réserves de conversion	Ecart actuariels*	Total	Intérêts minoritaires	capitaux propres
Au 31 décembre 2017	1 067,2	3 706,7	(573,2)	(62,1)	4 138,6	9,5	4 148,1
Résultat net de la période		771,7			771,7	0,7	772,4
Autres éléments du résultat global		10,8	42,6	(1,6)	51,8	0,0	51,8
Résultat global de la période		782,5	42,6	(1,6)	823,5	0,7	824,2
Dividendes versés		(336,8)			(336,8)	(0,3)	(337,1)
Augmentation de capital et prime d'émission	2,8	10,4			13,2		13,2
Annulation d'actions propres	0,0	0,0			0,0		0,0
Cession nette (rachat net) d'actions propres et contrat de liquidité		(52,1)			(52,1)		(52,1)
Variation de périmètre**		(18,8)			(18,8)	(4,0)	(22,8)
Impôts courants sur rachats d'actions propres		0,7			0,7		0,7
Paiements fondés sur des actions		22,9			22,9		22,9
Au 31 décembre 2018	1 070,0	4 115,5	(530,6)	(63,7)	4 591,2	5,9	4 597,1
Résultat net de la période		834,8			834,8	1,3	836,1
Autres éléments du résultat global		3,9	77,1	(25,5)	55,5	0,1	55,6
Résultat global de la période		838,7	77,1	(25,5)	890,3	1,4	891,7
Dividendes versés		(357,1)			(357,1)	0,0	(357,1)
Augmentation de capital et prime d'émission (note 4.1.1)	1,3	5,0			6,3		6,3
Annulation d'actions propres (note 4.1.1)	(2,2)	(32,7)			(34,9)		(34,9)
Cession nette (rachat net) d'actions propres et contrat de liquidité (note 4.1.2)		16,9			16,9		16,9
Variation de périmètre**		(22,2)			(22,2)	2,6	(19,6)
Impact transition IFRS 16 (note 1.2.1.1)		(12,7)			(12,7)		(12,7)
Impôts courants sur rachats d'actions propres		(1,3)			(1,3)		(1,3)
Paiements fondés sur des actions (note 4.2)		25,7			25,7		25,7
Au 31 décembre 2019	1 069,1	4 575,8	(453,5)	(89,2)	5 102,2	9,9	5 112,1


* Nets d'impôts différés.

** Correspond principalement aux augmentations des pourcentages d'intérêt par complément d'acquisition, ainsi qu'aux puts sur intérêts minoritaires.

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

1.1.6 - Notes annexes aux états financiers consolidés

CHIFFRES CLÉS	9
NOTE 1 - BASES DE PRÉPARATION DES COMPTES CONSOLIDÉS	10
1.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES	10
1.2 PRINCIPES COMPTABLES	10
1.3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	13
NOTE 2 - RÉSULTATS DE L'EXERCICE	15
2.1 INFORMATIONS SECTORIELLES	15
2.2 CHIFFRE D'AFFAIRES	17
2.3 PRINCIPALES CHARGES OPÉRATIONNELLES PAR NATURE	18
2.4 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	19
NOTE 3 - DÉTAILS SUR LES ÉLÉMENTS NON COURANTS ET COURANTS DE L'ACTIF	20
3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20
3.2 <i>GOODWILL</i>	22
3.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25
3.4 DROITS D'UTILISATION D'ACTIFS ET CONTRATS DE LOCATION	26
3.5 STOCKS	28
3.6 CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	28
3.7 AUTRES CRÉANCES COURANTES	29
3.8 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	29
NOTE 4 - DÉTAILS SUR LES ÉLÉMENTS NON COURANTS ET COURANTS DU PASSIF	30
4.1 CAPITAL SOCIAL ET RÉSULTAT NET PAR ACTION	30
4.2 PLANS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET PLANS D'ACTIONS DE PERFORMANCE	31
4.3 RÉSERVES ET RÉSERVES DE CONVERSION	36
4.4 PROVISIONS	37
4.5 AVANTAGES LONG TERME AU PERSONNEL	38
4.6 EMPRUNTS NON COURANTS ET COURANTS	42
4.7 IMPÔTS DIFFÉRÉS	44
4.8 AUTRES PASSIFS COURANTS	46
NOTE 5 - AUTRES INFORMATIONS	47
5.1 INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS	47
5.2 INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES	51
5.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS EVENTUELS	52
5.4 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	52
5.5 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	52
5.6 RÉCONCILIATION DES CHIFFRES CLÉS	53



INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EN NORMES IFRS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2019 ET 31 DÉCEMBRE 2018

CHIFFRES CLÉS

<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2018
Chiffre d'affaires	6 622,3	5 997,2
Résultat opérationnel ajusté	1 326,1	1 212,1
En % du chiffre d'affaires	20,0 %	20,2 %
	20,4 % ⁽¹⁾ avant acquisitions	
Résultat opérationnel	1 237,4	1 139,0
En % du chiffre d'affaires	18,7 %	19,0 %
Résultat net part du Groupe	834,8	771,7
En % du chiffre d'affaires	12,6 %	12,9 %
Cash flow libre normalisé	1 009,8	893,5
En % du chiffre d'affaires	15,2 %	14,9 %
Cash flow libre	1 044,3	746,3
En % du chiffre d'affaires	15,8 %	12,4 %
Dette financière nette au 31 décembre	2 480,7	2 296,6

(1) Dont un impact favorable d'environ +0,1 point lié à l'application de la norme IFRS 16.

(2) A périmètre 2018.

(3) L'application de la norme IFRS 16 est sans impact significatif sur le résultat net part du Groupe.

(4) Dont un impact favorable d'environ +1,0 point lié à l'application de la norme IFRS 16.

(5) Dont 319,8 millions d'euros de dettes financières de location (application de la norme IFRS 16 depuis le 1er janvier 2019).

Le résultat opérationnel ajusté est défini comme le résultat opérationnel ajusté des amortissements et dépréciations liés aux revalorisations d'actifs lors des acquisitions et des autres impacts sur le compte de résultat liés aux acquisitions ainsi que, le cas échéant, des pertes de valeurs de goodwill.

Le cash flow libre est défini comme la somme des flux de trésorerie des opérations courantes et du produit résultant des cessions d'actifs, minorée des investissements et des frais de développement capitalisés.

Le cash flow libre normalisé est défini comme la somme des flux de trésorerie des opérations courantes, sur la base d'un besoin en fonds de roulement représentant 10 % du chiffre d'affaires des 12 derniers mois à structure et taux de change constants et rapporté à la période considérée, et du produit résultant des cessions d'actifs, minorée des investissements et des frais de développement capitalisés.

La dette financière nette est définie comme la somme des emprunts courants et des emprunts non courants minorée de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des valeurs mobilières de placement.

La réconciliation des chiffres clés avec les états financiers est disponible dans la note 5.6.

NOTE 1 - BASES DE PRÉPARATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

1.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Legrand (« la Société ») et ses filiales (collectivement « Legrand » ou « le Groupe ») constituent le spécialiste mondial des infrastructures électriques et numériques du bâtiment.

Le Groupe compte des filiales de production ou de distribution et des bureaux dans près de 90 pays et vend ses produits dans près de 180 pays.

La Société est une société anonyme immatriculée et domiciliée en France. Son siège social se situe 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 87000 Limoges (France).

Le 10 avril 2019, le document de référence au titre de l'exercice 2018 a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.19-0306.

Les présents états financiers consolidés de Legrand ont été arrêtés le 12 février 2020 par le Conseil d'administration.

Tous les montants sont présentés en millions d'euros, sauf indication contraire. Certains totaux peuvent présenter des écarts d'arrondis.

1.2 PRINCIPES COMPTABLES

Legrand est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de commerce.

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis pour la période de douze mois close le 31 décembre 2019, conformément aux normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) et aux publications du Comité d'interprétations IFRS (*IFRS Interpretations Committee*) telles qu'adoptées par l'Union européenne et d'application obligatoire ou par anticipation au 1er janvier 2019.

Les textes publiés par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et non adoptés au niveau Européen ne sont pas applicables au Groupe.

La présentation des états financiers en normes IFRS repose sur certaines estimations comptables déterminantes. Elle exige aussi que la Direction exerce son jugement dans l'application des principes comptables du Groupe. Les domaines complexes ou impliquant une marge d'appréciation élevée, ou ceux dans lesquels les hypothèses et les estimations ont une incidence importante sur les états financiers consolidés sont indiqués en note 1.2.3.

Les comptes consolidés sont établis selon la convention des coûts historiques à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans la note 5.1.1.2.

1.2.1 Nouvelles normes, amendements ou interprétations pouvant avoir une incidence sur les états financiers du Groupe

1.2.1.1 *Nouvelles normes, amendements ou interprétations appliqués par le Groupe de manière obligatoire à compter du 1er janvier 2019, avec incidence sur les états financiers 2019 du Groupe*

IFRS 16 – Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 – Contrats de location qui remplace IAS 17.

Cette nouvelle norme introduit un modèle unique de comptabilisation pour la plupart des contrats de location dont la durée est supérieure à 12 mois, consistant pour le bénéficiaire du contrat, dès lors que l'actif inclus dans le contrat de location est identifiable, et qu'il contrôle l'utilisation de cet actif, à comptabiliser à l'actif de son bilan un droit d'utilisation en contrepartie de la comptabilisation au passif de son bilan d'une dette financière.

Dans ce modèle, les loyers de ces contrats de location sont comptabilisés en partie en amortissements dans le résultat opérationnel, en partie en frais financiers dans le résultat financier.

La norme IFRS 16 a été appliquée à compter du 1er janvier 2019 selon la méthode de transition rétrospective simplifiée (méthode du « *cumulative catch-up* »). Par conséquent, la période comparative 2018 n'a pas été retraitée.

L'impact net de transition au 1er janvier 2019 s'est traduit par une diminution des capitaux propres de 12,7 millions d'euros résultant de la comptabilisation de :

- 249,1 millions d'euros de droits d'utilisation d'actifs (hors reclassement des biens loués capitalisés existants au 31 décembre 2018) ;
- 270,2 millions d'euros de dettes financières de location ; et
- 8,4 millions d'euros principalement d'impôts différés actifs.

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EN NORMES IFRS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2019 ET 31 DÉCEMBRE 2018

La réconciliation en millions d'euros entre la valeur des engagements hors bilan relatifs aux contrats de location à fin décembre 2018 et la valeur des dettes financières de location de transition se détaille comme suit :

Engagements hors bilan relatifs aux contrats de location à fin décembre 2018	265
Engagements hors bilan relatifs aux contrats de location hors champ d'application IFRS 16	(5)
Engagements hors bilan relatifs aux contrats de location dans le champ d'application IFRS 16 débutant après la transition	(12)
Engagements hors bilan relatifs aux contrats dans le champ d'application de la transition	248
Options de renouvellement prises en compte lors de la transition (non intégrées dans les engagements hors bilan)	66
Effet d'actualisation	(44)
Dettes financières de location de transition	270
<i>Taux d'actualisation moyen pondéré pour la transition</i>	<i>2,8 %</i>

Les principaux impacts de l'application de cette norme sont présentés dans les chiffres clés, et sont par ailleurs décrits dans la note 3.4.

IFRIC 23 – Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat

En juin 2017, l'IASB a publié IFRIC 23 – Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat.

Selon cette interprétation, dès lors que l'acceptation par l'autorité fiscale d'une position fiscale donnée n'est pas probable, cette incertitude doit être reflétée dans le calcul des éléments liés aux impôts, en considérant que le risque de détection par l'autorité fiscale est, lui, certain.

L'application d'IFRIC 23 n'a pas eu d'impact matériel sur les états financiers du Groupe au 1^{er} janvier 2019.

1.2.1.2 *Nouvelles normes, amendements ou interprétations appliqués par le Groupe de manière obligatoire à compter du 1er janvier 2019, sans incidence sur les états financiers 2019 du Groupe*

Amendements à IAS 19 – Avantages au personnel

En février 2018, l'IASB a publié des amendements limités à la norme IAS 19 – Avantages au personnel.

Ces amendements précisent qu'en cas de modification, réduction ou liquidation d'un régime de retraite à prestations définies, la société doit utiliser les hypothèses actuarielles mises à jour pour déterminer le coût des services rendus et les intérêts nets de la période qui suit les changements apportés au régime de retraite.

Ils précisent également que l'impact résultant de tels cas sur d'éventuels excédents de régime doit être comptabilisé dans le compte de résultat même lorsque ces excédents n'avaient pas été reconnus antérieurement.

1.2.1.3 *Nouvelles normes, amendements ou nouvelles interprétations adoptés par l'Union européenne d'application obligatoire au Groupe à compter des exercices futurs*

Non applicable.

1.2.1.4 *Nouvelles normes, amendements ou nouvelles interprétations non encore adoptés par l'Union européenne d'application obligatoire au Groupe à compter des exercices futurs*

Amendements à IAS 1 et IAS 8 – Définition de l'importance relative

En octobre 2018, l'IASB a publié des amendements aux normes IAS 1 – Présentation des états financiers et IAS 8 – Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs.

Ces amendements précisent qu'une information présente un caractère significatif si on peut raisonnablement s'attendre à ce que son omission, son inexactitude ou son obscurcissement influence les décisions que prennent les principaux utilisateurs des états financiers.

Ces amendements, qui n'ont pas encore été adoptés par l'Union européenne, devraient être d'application obligatoire pour les exercices ouverts au plus tard à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le Groupe a examiné ces amendements afin de déterminer leurs impacts dans les états financiers et les modifications qu'ils pourraient entraîner dans les informations communiquées. Aucun impact matériel pour le Groupe n'est attendu de ces amendements.

1.2.2 Principes de consolidation

Les filiales sont consolidées si elles sont contrôlées par le Groupe.

Le Groupe exerce un contrôle exclusif sur une entité lorsqu'il détient le pouvoir sur cette entité, c'est-à-dire qu'il dispose de droits substantifs pour diriger les activités clés de l'entité, qu'il a une exposition ou des droits aux rendements variables de cette entité ; et lorsqu'il a la capacité d'agir sur ces rendements.

De telles entités sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à la date à laquelle ce contrôle cesse.

Toute entité sur laquelle le Groupe exerce :

- soit une influence notable (situation qui se produit généralement lorsque la participation du Groupe représente plus de 20 % des droits de vote sans toutefois lui conférer de droits substantifs pour diriger les activités clés de l'entité) ;
- soit un contrôle conjoint (situation où la participation confère au Groupe des droits substantifs pour diriger conjointement avec un partenaire les activités clés de l'entité, i.e. ne confère pas au Groupe le contrôle exclusif) ;

est consolidée par mise en équivalence.

De telles entités sont initialement constatées au coût d'acquisition et consolidées à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à la date à laquelle ce contrôle cesse.

Les éléments comptables portés dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont mesurés dans la monnaie du principal espace économique dans lequel elles exercent leurs activités (« monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société.

1.2.3 Utilisation de jugements et d'estimations

La préparation des états financiers conformes aux IFRS exige que la Direction réalise des estimations et formule des hypothèses qui se traduisent dans la détermination des actifs et des passifs inscrits au bilan, des actifs et passifs éventuels, ainsi que des produits et charges enregistrés dans le compte de résultat de la période comptable considérée. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Ces estimations et ces appréciations sont régulièrement revues et se fondent sur l'expérience historique et d'autres facteurs, notamment sur des anticipations d'événements futurs jugées raisonnables compte tenu des circonstances.

1.2.3.1 Perte de valeur des goodwill et dépréciation des autres immobilisations incorporelles

Le Groupe effectue au moins une fois par an un test de perte de valeur des marques à durée d'utilité indéfinie et des *goodwill*, ainsi qu'à chaque fois que des indicateurs montrent qu'une perte de valeur a pu être encourue.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est définie sont amorties sur leur durée d'utilité et font également l'objet de tests de dépréciation quand apparaissent certains indicateurs de dépréciation.

Des événements futurs pourraient amener le Groupe à conclure à l'existence de dépréciations ou de pertes de

valeur de certains actifs incorporels associés aux activités acquises. Toute perte de valeur résultante pourrait avoir une incidence défavorable non négligeable sur la situation financière consolidée et sur le résultat opérationnel du Groupe.

Les prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés (utilisés pour les tests périodiques de perte de valeur des *goodwill* et des marques à durée d'utilité indéfinie) reposent sur des estimations réalisées par la Direction sur des hypothèses clés, en particulier sur les taux d'actualisation, les taux de croissance et de rentabilité moyen terme, et les taux de redevance pour les marques à durée d'utilité indéfinie.

1.2.3.2 Comptabilisation des impôts sur le résultat

Dans le cadre de la préparation des comptes consolidés, le Groupe est tenu d'évaluer les impôts sur le résultat dans chacun des pays où il est implanté. Cette opération consiste à estimer l'exposition réelle actuelle à l'impôt et à évaluer les différences temporelles découlant d'un traitement différent de postes, comme les produits ou les charges constatés d'avance, aux fins fiscales et comptables. Ces différences donnent lieu à des impôts différés actifs et passifs, qui sont constatés dans le bilan consolidé.

Le Groupe doit ensuite évaluer la recouvrabilité des actifs d'impôts différés sur le bénéfice imposable. Seuls sont activés les impôts différés pour lesquels la recouvrabilité est probable, sur la base des prévisions de bénéfice fiscal validées par le *management*.

Le Groupe n'a pas reconnu la totalité des impôts différés actifs car il n'est pas probable qu'il pourra utiliser une partie de ces actifs avant leur expiration, cette partie se composant essentiellement de pertes d'exploitation nettes reportées sur les exercices suivants et de crédits d'impôts étrangers. L'appréciation est fondée sur les estimations du *management* du bénéfice imposable futur par territoire d'activité et sur le délai pendant lequel les impôts différés actifs seront recouvrables.

1.2.3.3 Autres actifs et passifs soumis à estimation

Les autres actifs et passifs soumis à l'utilisation d'estimations comprennent les provisions pour retraite, la dépréciation des autres actifs (créances clients, stocks, actifs financiers), les paiements fondés sur des actions, les provisions pour risques et charges, les droits d'utilisation d'actifs, les frais de développement capitalisés ainsi que les ristournes de fin d'année qui pourraient être accordées aux clients.

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EN NORMES IFRS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2019 ET 31 DÉCEMBRE 2018

1.3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

1.3.1 Liste des principales sociétés consolidées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Legrand et des 200 filiales qu'elle contrôle.

La liste suivante indique les principales filiales opérationnelles consolidées au 31 décembre 2019, toutes détenues à 100 % et consolidées par intégration globale :

Europe			Bticino de Mexico SA de CV			Mexique			Querétaro		
Legrand Group Belgium	Belgique	Diegem	Reste du Monde								
Legrand Group España	Espagne	Madrid	Legrand Group Pty Ltd	Australie	Sydney						
Legrand France	France	Limoges	GL Eletro-Eletronicos Ltda	Brésil	Sao Paulo						
Legrand SNC	France	Limoges	HDL Da Amazonia Industria Electronica Ltda	Brésil	Manaus						
Legrand ZRT	Hongrie	Szentes	Electro Andina Ltda	Chili	Santiago						
Bticino SpA	Italie	Varese	DongGuan Rocom Electric	Chine	Dongguan						
Legrand Nederland B.V.	Pays-Bas	Boxtel	TCL International Electrical	Chine	Huizhou						
Legrand Polska	Pologne	Zabkowice	TCL Wuxi	Chine	Wuxi						
Legrand Electric	Royaume-Uni	Birmingham	Legrand Colombia	Colombie	Bogota						
Legrand LLC	Russie	Moscou	Novateur Electrical and Digital Systems	Inde	Bombai						
Inform Elektronik	Turquie	Pelitli									
Legrand Elektrik	Turquie	Gebze									
Amérique du Nord et Centrale											
Finelite Inc.	Etats-Unis	Union City									
Kenall Manufacturing Co.	Etats-Unis	Kenosha									
Legrand AV Inc.	Etats-Unis	Eden Prairie									
Ortronics Inc.	Etats-Unis	New London									
Pass & Seymour Inc.	Etats-Unis	Syracuse									
Pinnacle Architectural Lighting Inc.	Etats-Unis	Denver									
Raritan Inc.	Etats-Unis	Somerset									
Server Technology Inc.	Etats-Unis	Reno									
Starline Holdings LLC	Etats-Unis	Canonsburg									
The WattStopper Inc.	Etats-Unis	Santa Clara West									
The Wiremold Company	Etats-Unis	Hartford									

1.3.2 Évolution du périmètre de consolidation

Le calendrier d'intégration, dans les comptes consolidés, des acquisitions réalisées depuis le 1^{er} janvier 2018 est le suivant :

2018	31 mars	30 juin	30 septembre	31 décembre
Intégration globale				
Modulan	Au bilan uniquement	Au bilan uniquement	6 mois de résultat	9 mois de résultat
GemNet		Au bilan uniquement	Au bilan uniquement	7 mois de résultat
Shenzen Clever Electronic			Au bilan uniquement	6 mois de résultat
Kenall				Au bilan uniquement
Debflex				Au bilan uniquement
Netatmo				Au bilan uniquement
Trical				Au bilan uniquement

2019	31 mars	30 juin	30 septembre	31 décembre
Intégration globale				
Modulan	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
GemNet	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Shenzen Clever Electronic	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Kenall	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Debflex	Au bilan uniquement	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Netatmo	Au bilan uniquement	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Trical	Au bilan uniquement	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Universal Electric		Au bilan uniquement	6 mois de résultat	9 mois de résultat
Connectrac				Au bilan uniquement
Jobo Smartech				Au bilan uniquement

Au cours de l'exercice 2019, le Groupe a en particulier réalisé les acquisitions suivantes :

- Universal Electric Corporation, *leader* américain des *busways*. Universal Electric Corporation réalise un chiffre d'affaires annuel de plus de 175 millions de dollars américains ;
- Connectrac, spécialiste américain innovant de la distribution de puissance et de données au sol, pour la construction neuve et la rénovation des bâtiments tertiaires. Connectrac réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 20 millions de dollars américains ;

- Jobo Smartech, leader chinois des solutions connectées de contrôle dédiées au segment de l'hôtellerie en Chine. Jobo Smartech réalise un chiffre d'affaires annuel de plus de 10 millions d'euros.

Le montant des acquisitions de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise, s'est élevé à 452,7 millions d'euros au cours de l'exercice 2019.

Au 31 décembre 2019, ces acquisitions ont donné lieu à la comptabilisation d'actifs incorporels hors *goodwill* de 116,4 millions d'euros, d'autres actifs nets des passifs acquis de 53,2 millions d'euros, et par conséquent d'un *goodwill* de 283,1 millions d'euros.

NOTE 2 - RÉSULTATS DE L'EXERCICE

2.1 INFORMATIONS SECTORIELLES

Conformément à IFRS 8, les secteurs opérationnels sont déterminés sur la base du reporting mis à la disposition du principal décideur opérationnel et du management du Groupe.

Compte tenu du caractère local des activités de Legrand, la gestion du Groupe est organisée par pays ou groupe de pays et le reporting interne est réparti en trois secteurs opérationnels depuis le 1^{er} janvier 2019, suite à l'évolution récente de l'organisation du *front office* du Groupe :

- l'Europe qui regroupe la France, l'Italie et le Reste de l'Europe (qui comprend principalement l'Allemagne, le Benelux, l'Ibérie (l'Espagne et le Portugal), la Pologne, le Royaume-Uni, la Russie, et la Turquie) ;
- l'Amérique du Nord et Centrale qui comprend le Canada, les Etats-Unis, le Mexique ainsi que les pays d'Amérique centrale ; et

- le Reste du Monde qui comprend principalement l'Amérique du Sud (qui comprend notamment le Brésil, le Chili et la Colombie), l'Arabie saoudite, l'Australie, la Chine et l'Inde.

Ces trois secteurs opérationnels sont placés sous la responsabilité de trois dirigeants de secteur qui rendent compte directement au principal décideur opérationnel du Groupe.

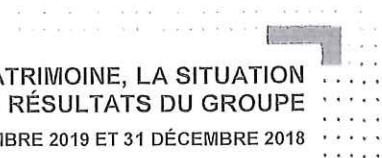
Les modèles économiques des filiales de ces secteurs sont très similaires. En effet, leurs ventes sont constituées de produits d'infrastructure électrique et numérique du bâtiment pour l'essentiel à destination d'installateurs électriciens principalement par l'intermédiaire de distributeurs tiers.

Période de 12 mois close le 31 décembre 2019

(en millions d'euros)	Europe	Amérique du Nord et Centrale	Reste du Monde	Total
	□ ¹	□ ²		
Chiffre d'affaires à tiers	2 758,0 □	2 602,9 □	1 261,4	6 622,3
Coût des ventes	(1 230,4)	(1 254,9)	(699,2)	(3 184,5)
Frais administratifs, commerciaux, R&D	(883,5)	(860,5)	(332,4)	(2 076,4)
Autres produits (charges) opérationnels	(71,3)	(40,3)	(12,4)	(124,0)
Résultat opérationnel	572,8	447,2	217,4	1 237,4
- dont amortissements et frais et produits liés aux acquisitions				
· enregistrés en frais administratifs, commerciaux, R&D	(12,5)	(63,4)	(12,8)	(88,7)
· enregistrés en autres produits (charges) opérationnels				0,0
- dont perte de valeur des <i>goodwill</i>				0,0
Résultat opérationnel ajusté	585,3	510,6	230,2	1 326,1
- dont amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	(65,5)	(22,7)	(25,0)	(113,2)
- dont amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	(9,6)	(2,3)	(0,9)	(12,8)
- dont amortissements et dépréciations des frais de développement	(26,1)	0,0	(1,3)	(27,4)
- dont amortissements des droits d'utilisation d'actifs	(26,5)	(23,9)	(19,3)	(69,7)
- dont charges liées aux restructurations	(21,1)	(3,2)	(6,6)	(30,9)
Investissements	(112,4)	(24,3)	(30,2)	(166,9)
Frais de développement capitalisés	(33,5)	0,0	(1,8)	(35,3)
Immobilisations corporelles nettes	435,8	138,4	133,5	707,7
Total actifs courants	2 157,9	729,9	711,4	3 599,2
Total passifs courants	1 268,3	368,0	420,5	2 056,8

(1) Dont France : 1 124,3 millions d'euros.

(2) Dont Etats-Unis : 2 410,1 millions d'euros.



INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EN NORMES IFRS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2019 ET 31 DÉCEMBRE 2018

Période de 12 mois close le 31 décembre 2018

<i>(en millions d'euros)</i>	Europe *	Amérique du Nord et Centrale	Reste du Monde	Total
	□ ¹	□ ²		
Chiffre d'affaires à tiers	2 589,5	2 223,2	1 184,5	5 997,2
Coût des ventes	(1 137,1)	(1 069,6)	(663,0)	(2 869,7)
Frais administratifs, commerciaux, R&D	(822,8)	(746,4)	(314,1)	(1 883,3)
Autres produits (charges) opérationnels	(40,6)	(29,5)	(35,1)	(105,2)
Résultat opérationnel	589,0	377,7	172,3	1 139,0
- dont amortissements et frais et produits liés aux acquisitions				
· enregistrés en frais administratifs, commerciaux, R&D	(6,1)	(53,6)	(11,2)	(70,9)
· enregistrés en autres produits (charges) opérationnels	(2,2)	0,0	0,0	(2,2)
- dont perte de valeur des <i>goodwill</i>				0,0
Résultat opérationnel ajusté	597,3	431,3	183,5	1 212,1
- dont amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	(58,7)	(19,3)	(23,8)	(101,8)
- dont amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	(7,6)	(2,8)	(0,9)	(11,3)
- dont amortissements et dépréciations des frais de développement	(26,9)	0,0	(1,2)	(28,1)
- dont amortissements des droits d'utilisation d'actifs				0,0
- dont charges liées aux restructurations	(11,1)	(4,4)	(12,4)	(27,9)
Investissements	(100,9)	(22,0)	(27,7)	(251,5)
Frais de développement capitalisés	(31,9)	0,0	(1,9)	(65,7)
Immobilisations corporelles nettes	414,8	119,1	127,5	661,4
Total actifs courants	1 476,9	647,3	747,4	2 871,6
Total passifs courants	1 077,4	320,3	390,8	1 788,5

(1) Dont France : 1 032,4 millions d'euros.

(2) Dont Etats-Unis : 2 039,6 millions d'euros.

* Pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2018, la présentation des données publiées a été modifiée pour tenir compte de l'évolution des secteurs opérationnels au 1er janvier 2019.

2.2 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires du Groupe provient en quasi-totalité de la vente de produits auprès de distributeurs généralistes ou spécialistes, dont les deux principaux représentaient en 2019 plus de 17 % du chiffre d'affaires net consolidé. Le Groupe estime qu'aucun autre client ne représente plus de 5 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les contrats avec les clients distributeurs sont signés pour une durée d'un an. En règle générale, il n'existe dans ces contrats qu'une obligation de performance unique consistant à vendre et livrer des produits au client

(l'obligation de performance relative à la livraison étant non matérielle dans le cadre des contrats avec les clients).

Dans le cadre de ces contrats, le Groupe porte les principaux risques et avantages liés à la vente des produits, et agit donc en tant que principal (et non agent).

La comptabilisation du chiffre d'affaires est généralement effectuée à une date donnée, correspondant à la date à laquelle le contrôle de l'actif (produits ou, plus rarement, services) est transféré au client, soit généralement à la date d'expédition dans le cas des ventes de produits. Dans

le cas spécifique des ventes de services dont le client consomme les avantages au fur et à mesure de leur fourniture, la comptabilisation du chiffre d'affaires est effectuée en continu, i.e. est étalée sur la période de fourniture des services au client.

Les contrats avec les clients incluent généralement des paiements variables en leur faveur, principalement des remises et ristournes différées, et dans une moindre mesure des retours commerciaux. Ces paiements variables faits aux clients sont estimés pour leur montant le plus probable et comptabilisés au moment de la comptabilisation du chiffre d'affaires, de telle sorte qu'ils ne donneront pas lieu à des ajustements ultérieurs significativement défavorables. Par défaut, les paiements variables faits aux clients sont comptabilisés en diminution du chiffre d'affaires. Seuls les paiements faits aux clients en contrepartie du transfert par ces clients de produits ou de services sont comptabilisés en frais commerciaux, pour

la partie de ces paiements correspondant à la juste valeur des produits ou services transférés.

Le chiffre d'affaires du Groupe s'établit à 6 622,3 millions d'euros en 2019, en progression totale par rapport à 2018 de + 10,4 %, du fait d'une croissance organique (+ 2,6 %), de l'accroissement de périmètre lié aux acquisitions (+ 5,3 %) et d'effets de change favorables (+ 2,2 %).

Le Groupe commercialise ses produits à destination de pays matures ainsi que de nombreuses nouvelles économies (Europe de l'Est et Turquie dans le secteur opérationnel Europe ; Amérique centrale et Mexique dans le secteur opérationnel Amérique du Nord et Centrale ; Asie hors Corée du Sud, Amérique latine, Afrique et Moyen-Orient dans le secteur opérationnel Reste du Monde).

Le chiffre d'affaires réalisé dans ces deux ensembles géographiques se ventile de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Pays matures	4 813,1	4 280,0
Nouvelles économies	1 809,2	1 717,2
TOTAL	6 622,3	5 997,2

2.3 PRINCIPALES CHARGES OPÉRATIONNELLES PAR NATURE

Les charges opérationnelles comprennent les catégories de coûts suivantes :

(en millions d'euros)	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Consommation de matières premières et composants	(2 152,9)	(1 972,4)
Charges de personnel	(1 641,6)	(1 512,3)
Autres charges externes	(1 163,1)	(1 060,2)
Amortissements des droits d'utilisation d'actifs	(69,7)	0,0
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	(113,6)	(100,9)
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	(123,3)	(106,3)
Charges liées aux restructurations	(30,9)	(27,9)
Perte de valeur des <i>goodwill</i>	0,0	0,0
Autres	(89,8)	(78,2)
TOTAL DES CHARGES OPÉRATIONNELLES	(5 384,9)	(4 858,2)

Les « autres » charges opérationnelles contiennent principalement les dotations et reprises des dépréciations stocks (note 3.5), des dépréciations clients (note 3.6), et des provisions pour risques (note 4.4).

Les effectifs moyens du Groupe au 31 décembre 2019 représentaient 39 007 personnes (38 377 au 31 décembre 2018), dont 31 389 effectifs moyens de *back office* et 7 618 effectifs moyens de *front office* (respectivement 30 957 et 7 420 au 31 décembre 2018).



INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EN NORMES IFRS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2019 ET 31 DÉCEMBRE 2018

2.4 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôts s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2019	31 décembre 2018
<i>Impôts courants :</i>		
En France	(50,4)	(52,8)
A l'étranger	(244,1)	(188,6)
TOTAL	(294,5)	(241,4)
<i>Impôts différés :</i>		
En France	(8,1)	3,4
A l'étranger	(15,7)	(63,3)
TOTAL	(23,8)	(59,9)
<i>Imposition totale :</i>		
En France	(58,5)	(49,4)
A l'étranger	(259,8)	(251,9)
TOTAL	(318,3)	(301,3)

Le rapprochement entre la charge d'impôts totale de la période et l'impôt calculé au taux normal applicable en France s'analyse comme suit, sachant que le résultat avant impôts s'élève à 1 156,2 millions d'euros au 31 décembre 2019 (1 074,1 millions d'euros au 31 décembre 2018) :

<i>(Taux d'imposition)</i>	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Taux normal d'imposition en France	34,43 %	34,43 %
<i>Augmentations (diminutions) :</i>		
- impact des taux étrangers	(9,87 %)	(8,92 %)
- éléments non imposables	0,64 %	1,41 %
- éléments imposables à des taux spécifiques	(0,21 %)	(0,17 %)
- autres	2,89 %	0,39 %
	27,88 %	27,14 %
<i>Effet sur les impôts différés :</i>		
- des changements de taux d'imposition	(0,37 %)	0,39 %
- de la reconnaissance ou non d'actifs d'impôts	0,02 %	0,52 %
TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF	27,53 %	28,05 %

NOTE 3 - DÉTAILS SUR LES ÉLÉMENTS NON COURANTS ET COURANTS DE L'ACTIF

3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Marques	1 868,2	1 820,1
Brevets	149,8	92,7
Autres immobilisations incorporelles	456,4	396,9
VALEUR NETTE A LA FIN DE LA PÉRIODE	2 474,4	2 309,7

3.1.1 Marques à durée d'utilité indéfinie et définie

Les marques Legrand et Bticino représentent près de 98 % de la valeur totale des marques à durée d'utilité indéfinie. Ces marques à durée d'utilité indéfinie sont d'utilisation internationale. De ce fait, chacune d'entre elles contribue à l'ensemble des unités génératrices de trésorerie.

Elles sont appelées à contribuer indéfiniment à la trésorerie future du Groupe, dans la mesure où il est envisagé de continuer à les utiliser indéfiniment. Une revue de la durée d'utilité de ces marques est faite régulièrement par le Groupe.

Les marques qui ont une durée d'utilité définie sont amorties sur leur durée d'utilité estimée entre :

- 10 ans lorsque la Direction envisage de les remplacer progressivement par une des marques principales du Groupe; et
- 20 ans lorsque la Direction n'envisage le remplacement par une des marques principales du Groupe que sur le long terme, ou si en l'absence d'une telle intention, elle suppose que ces marques peuvent être menacées par un concurrent sur le long terme.

Les dotations aux amortissements relatives aux marques sont comprises dans les frais administratifs et commerciaux du compte de résultat.

Les marques s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Valeur brute au début de la période	2 092,7	2 042,4
- Acquisitions	82,9	35,5
- Cessions	0,0	0,0
- Effet de conversion	11,2	14,8
Valeur brute à la fin de la période	2 186,8	2 092,7
Amortissements et dépréciations cumulés au début de la période	(272,6)	(232,1)
- Dotations	(42,4)	(36,9)
- Reprises	0,0	0,0
- Effet de conversion	(3,6)	(3,6)
Amortissements et dépréciations cumulés à la fin de la période	(318,6)	(272,6)
VALEUR NETTE A LA FIN DE LA PÉRIODE	1 868,2	1 820,1

Aucune dépréciation significative n'a été comptabilisée à ce jour sur ces marques.

Les marques à durée d'utilité indéfinie font l'objet, de manière individuelle, d'un test de perte de valeur chaque année au cours du quatrième trimestre, ainsi qu'à chaque fois que des indicateurs montrent qu'une perte de valeur a pu être encourue.

Pour réaliser le test de perte de valeur, le Groupe se réfère à la méthode des redevances (*Relief from Royalty Approach*).

Cette méthode s'appuie sur l'idée que si une société possède un actif tel qu'une marque, elle n'a pas à payer des redevances pour bénéficier des avantages liés à son utilisation.



INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EN NORMES IFRS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2019 ET 31 DÉCEMBRE 2018

Le montant théorique de ces redevances est assimilé aux revenus potentiels qui seraient générés par la marque, dont la valeur est testée, si elle était détenue par un tiers.

Pour la période close au 31 décembre 2019, les paramètres relatifs aux tests de perte de valeur des marques à durée d'utilité indéfinie étaient les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Méthode pour déterminer la valeur recouvrable	Valeur nette comptable des marques à durée de vie indéfinie	Valeur d'utilité	
			Taux d'actualisation (avant impôts)	Taux de croissance à l'infini
	Valeur d'utilité	1 408,0	9,6 à 11,4 %	2,9 à 3,2 %

Pour la période close le 31 décembre 2019, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

(évolution défavorable de 50 points de base pour ces deux facteurs) a été menée individuellement pour chaque marque à durée de vie indéfinie et ne conduirait pas à la constatation de perte de valeur.

En outre, une analyse de sensibilité sur les taux d'actualisation et les taux de croissance à long terme

Pour la période close au 31 décembre 2018, les paramètres relatifs aux tests de perte de valeur des marques à durée d'utilité indéfinie étaient les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Méthode pour déterminer la valeur recouvrable	Valeur nette comptable des marques à durée de vie indéfinie	Valeur d'utilité	
			Taux d'actualisation (avant impôts)	Taux de croissance à l'infini
	Valeur d'utilité	1 408,0	9,8 à 11,1 %	2,9 à 3,1 %

Pour la période close le 31 décembre 2018, aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3.1.2 Brevets

Les brevets s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Valeur brute au début de la période	697,3	672,9
- Acquisitions	71,7	17,3
- Cessions	0,0	0,0
- Effet de conversion	3,4	7,1
Valeur brute à la fin de la période	772,4	697,3
Amortissements et dépréciations cumulés au début de la période	(604,6)	(591,2)
- Dotations	(16,6)	(10,4)
- Reprises	0,0	0,0
- Effet de conversion	(1,4)	(3,0)
Amortissements et dépréciations cumulés à la fin de la période	(622,6)	(604,6)
VALEUR NETTE A LA FIN DE LA PÉRIODE	149,8	92,7

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée à ce jour sur ces brevets.

3.1.3 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles dépréciations. Elles incluent notamment :

- des relations clients. Elles sont reconnues dans le cadre de regroupements d'entreprises, lorsque l'entité acquise bénéficie de relations contractuelles avec des clients clés. Ces relations clients sont évaluées selon la méthode du surprofit (*Excess Earnings Approach*), et sont amorties sur une période comprise entre 3 et 20 ans ;

- des coûts liés aux projets de développement (relatifs à la conception et aux tests de produits nouveaux ou améliorés). Ils sont amortis linéairement à compter de la date de vente du produit sur la période de ses bénéfices attendus, celle-ci n'excédant pas 10 ans. Les coûts liés aux projets qui ne répondent pas aux critères de capitalisation d'IAS 38 sont comptabilisés en frais de recherche et développement de l'exercice au cours duquel ils sont encourus ;

- des logiciels. Le plus souvent acquis auprès d'un fournisseur externe, ils sont amortis généralement sur une durée de 3 ans.

Les autres immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Frais de développement capitalisés	410,5	381,1
Logiciels	145,2	133,6
Autres	448,7	368,2
Valeur brute à la fin de la période	1 004,4	882,9
Amortissements et dépréciations cumulés à la fin de la période	(548,0)	(486,0)
VALEUR NETTE A LA FIN DE LA PÉRIODE	456,4	396,9

Aucune dépréciation significative n'a été comptabilisée à ce jour sur ces éléments.

3.2 GOODWILL

Pour déterminer le *goodwill* résultant de chaque regroupement d'entreprises, le Groupe applique la méthode du *goodwill* partiel dans laquelle le *goodwill* résulte de la différence entre, d'une part, le coût d'acquisition du regroupement d'entreprises, et, d'autre part, la quote-part du Groupe dans le montant net des actifs acquis et passifs assumés évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Dans cette méthode, aucun *goodwill* n'est affecté aux minoritaires. Les variations de pourcentage d'intérêt dans une société contrôlée sont comptabilisées directement en capitaux propres sans constatation d'un *goodwill* complémentaire.

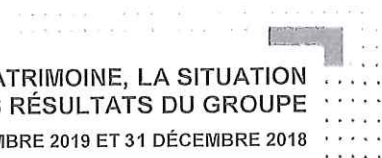
Les *goodwill* font l'objet d'un test de perte de valeur chaque année au cours du quatrième trimestre, ainsi qu'à chaque fois que des indicateurs montrent qu'une perte de valeur a pu être encourue.

Le niveau d'analyse auquel le Groupe apprécie la valeur actuelle des *goodwill* (unités génératrices de trésorerie)

correspond au pays ou à un groupe de pays, lorsqu'il s'agit d'un ensemble de marchés homogènes ou d'une zone économique disposant d'une direction commune.

La valeur d'utilité est estimée par actualisation de flux de trésorerie futurs sur une période de cinq ans et d'une valeur terminale calculée à partir des données de la dernière année. Ces flux sont issus des plans à moyen terme revus par le management du Groupe, et ce en cohérence avec les dernières données externes disponibles sur l'évolution attendue des marchés dans lesquels le Groupe opère. Au-delà de cette période de 5 ans, les flux sont extrapolés en appliquant un taux de croissance à l'infini.

Le Groupe détermine ses taux d'actualisation selon le modèle d'évaluation des actifs financiers. Les calculs sont réalisés par pays, sur la base des données de marché observées et des évaluations d'organismes spécialisés (données moyennes sur les 3 dernières années). Le coût de la dette utilisé dans les calculs est le même pour tous les pays (égal au coût de la dette du Groupe).



INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EN NORMES IFRS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2019 ET 31 DÉCEMBRE 2018

Les *goodwill* s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Europe	1 531,9	1 573,8
<i>Dont France</i>	819,9	867,3
Amérique du Nord et Centrale	2 349,4	2 082,5
Reste du Monde	684,9	665,7
VALEUR NETTE A LA FIN DE LA PÉRIODE	4 566,2	4 322,0

Le secteur opérationnel Amérique du Nord et Centrale constitue une unité génératrice de trésorerie (UGT) à part entière, tandis que les secteurs opérationnels Europe et Reste du Monde incluent chacun plusieurs UGT.

Au sein de ces deux derniers secteurs opérationnels, les UGT les plus significatives sont respectivement la France

et l'Italie d'une part, l'Amérique du Sud, la Chine, et l'Inde d'autre part.

Seuls les *goodwill* alloués à l'UGT Amérique du Nord et Centrale et à l'UGT France sont supérieurs à 10 % du *goodwill* total.

Les variations des *goodwill* s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Valeur brute au début de la période	4 359,0	3 967,8
- Acquisitions	398,0	382,9
- Ajustements*	(203,2)	(42,1)
- Effet de conversion	49,3	50,4
Valeur brute à la fin de la période	4 603,1	4 359,0
Pertes de valeur au début de la période	(37,0)	(37,5)
- Perte de valeur	0,0	0,0
- Effet de conversion	0,1	0,5
Pertes de valeur à la fin de la période	(36,9)	(37,0)
VALEUR NETTE A LA FIN DE LA PÉRIODE	4 566,2	4 322,0

*Les ajustements correspondent à la différence entre l'allocation définitive et provisoire du *goodwill*.

Les allocations définitives de prix d'acquisition, réalisées au plus tard un an à compter de la date du regroupement d'entreprises, s'établissent comme suit (hors réévaluations de stocks) :

<i>(en millions d'euros)</i>	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2019	31 décembre 2018
- Marques	82,9	35,5
- Impôts différés sur marques	(5,3)	(7,7)
- Brevets	71,7	17,3
- Impôts différés sur brevets	(10,4)	(3,6)
- Autres immobilisations incorporelles	74,3	0,0
- Impôts différés sur autres immobilisations incorporelles	(1,0)	0,0
- Immobilisations corporelles	0,0	0,0
- Impôts différés sur immobilisations corporelles	0,0	0,0

Pour la période close au 31 décembre 2019, les paramètres relatifs aux tests de perte de valeur des *goodwill* sont les suivants :

(en millions d'euros)	Méthode pour déterminer la valeur recouvrable	Valeur nette comptable du goodwill	Valeur d'utilité	
			Taux d'actualisation (avant impôts)	Taux de croissance à l'infini
Europe		1 531,9	8,2 à 18,5 %	2,0 à 5,0 %
Dont France		819,9	8,6 %	2,0 %
Amérique du Nord et Centrale	Valeur d'utilité	2 349,4	9,4 %	3,1 %
Reste du Monde		684,9	9,5 à 14,3 %	2,0 à 5,0 %
VALEUR NETTE A LA FIN DE LA PÉRIODE		4 566,2		

Pour la période close le 31 décembre 2019 aucune perte de valeur n'a été comptabilisée, y compris dans les UGT qui connaissent un contexte macro-économique difficile ou incertain.

taux de marge opérationnelle (évolution défavorable de 50 points de base pour ces trois facteurs) a été menée individuellement pour chaque UGT et ne conduirait pas à la constatation de perte de valeur.

En outre, une analyse de sensibilité sur les taux d'actualisation, les taux de croissance à long terme et les

Pour la période close au 31 décembre 2018, les paramètres relatifs aux tests de perte de valeur des *goodwill* étaient les suivants :

(en millions d'euros)	Méthode pour déterminer la valeur recouvrable	Valeur nette comptable du goodwill	Valeur d'utilité	
			Taux d'actualisation (avant impôts)	Taux de croissance à l'infini
Europe		1 573,8	8,1 à 19,7 %	2,0 à 5,0 %
Dont France	Valeur d'utilité	867,3	8,6 %	2,0 %
Amérique du Nord et Centrale		2 082,5	9,5 %	3,1 %
Reste du Monde		665,7	9,6 à 16,1 %	2,0 à 5,0 %
VALEUR NETTE A LA FIN DE LA PÉRIODE		4 322,0		

Pour la période close le 31 décembre 2018 aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.



INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EN NORMES IFRS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2019 ET 31 DÉCEMBRE 2018

3.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité respective. Les principales durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Constructions légères	25 ans
Constructions traditionnelles	40 ans
Matériel industriel	8 à 10 ans
Outillage	5 ans
Aménagements des constructions	15 ans

Au 1^{er} janvier 2019, les actifs acquis dans le cadre de contrats de location financement (transférant au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages liés à ces actifs), représentant une valeur nette comptable de 23,2 millions

d'euros au 31 décembre 2018, ont été reclassés des immobilisations corporelles vers les droits d'utilisation d'actifs.

31 décembre 2019

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Matériel et outillage	Immobilisations en cours et autres	Total
Valeur brute					
Au début de la période	47,7	632,2	1 800,3	328,3	2 808,5
- Acquisitions	0,0	5,9	44,1	104,7	154,7
- Cessions	(0,9)	(12,1)	(78,6)	(26,9)	(118,5)
- Transferts et changements du périmètre de consolidation	(0,2)	(2,2)	58,1	(56,8)	(1,1)
- Effet de conversion	0,6	3,6	8,6	4,7	17,5
A la fin de la période	47,2	627,4	1 832,5	354,0	2 861,1
Amortissements et dépréciations					
Au début de la période	(0,7)	(426,9)	(1 524,6)	(194,9)	(2 147,1)
- Dotations	0,0	(20,3)	(76,7)	(17,1)	(114,1)
- Reprises	0,7	10,8	77,3	26,3	115,1
- Transferts et changements du périmètre de consolidation	(0,1)	11,2	(4,5)	(3,6)	3,0
- Effet de conversion	0,0	(1,9)	(6,1)	(2,3)	(10,3)
A la fin de la période	(0,1)	(427,1)	(1 534,6)	(191,6)	(2 153,4)
Valeur nette					
Au début de la période	47,0	205,3	275,7	133,4	661,4
- Acquisitions / Dotations	0,0	(14,4)	(32,6)	87,6	40,6
- Cessions / Reprises	(0,2)	(1,3)	(1,3)	(0,6)	(3,4)
- Transferts et changements du périmètre de consolidation	(0,3)	9,0	53,6	(60,4)	1,9
- Effet de conversion	0,6	1,7	2,5	2,4	7,2
A la fin de la période	47,1	200,3	297,9	162,4	707,7

Sur la totalité de ces immobilisations corporelles, un montant de 4,3 millions d'euros est disponible à la vente au 31 décembre 2019. Ces biens disponibles à la vente sont

valorisés à la valeur la plus faible entre la valeur de marché (diminuée du coût de cession) et la valeur nette comptable.

31 décembre 2018

	Terrains	Constructions	Matériel et outillage	Immobilisations en cours et autres	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Valeur brute					
Au début de la période	55,6	627,7	1 746,5	306,8	2 736,6
- Acquisitions	0,0	3,2	34,5	101,5	139,2
- Cessions	(0,6)	(9,7)	(66,8)	(12,8)	(89,9)
- Transferts et changements du périmètre de consolidation	(7,4)	10,9	94,9	(67,0)	31,4
- Effet de conversion	0,1	0,1	(8,8)	(0,2)	(8,8)
A la fin de la période	47,7	632,2	1 800,3	328,3	2 808,5
Amortissements et dépréciations					
Au début de la période	0,0	(414,7)	(1 505,7)	(193,8)	(2 114,2)
- Dotations	(0,7)	(19,2)	(65,0)	(15,6)	(100,5)
- Reprises	0,0	8,2	63,2	12,7	84,1
- Transferts et changements du périmètre de consolidation	0,0	(0,9)	(22,5)	3,2	(20,2)
- Effet de conversion	0,0	(0,3)	5,4	(1,4)	3,7
A la fin de la période	(0,7)	(426,9)	(1 524,6)	(194,9)	(2 147,1)
Valeur nette					
Au début de la période	55,6	213,0	240,8	113,0	622,4
- Acquisitions / Dotations	(0,7)	(16,0)	(30,5)	85,9	38,7
- Cessions / Reprises	(0,6)	(1,5)	(3,6)	(0,1)	(5,8)
- Transferts et changements du périmètre de consolidation	(7,4)	10,0	72,4	(63,8)	11,2
- Effet de conversion	0,1	(0,2)	(3,4)	(1,6)	(5,1)
A la fin de la période	47,0	205,3	275,7	133,4	661,4

3.4 DROITS D'UTILISATION D'ACTIFS ET CONTRATS DE LOCATION

Les droits d'utilisation d'actifs sont évalués initialement pour une valeur égale principalement à la somme :

- des valeurs initiales de dettes financières de location;
- des avances de loyers (incluant le premier paiement de loyer dans le cas de paiements effectués en début de contrat) ; et
- des frais de remise en état.

La valeur des droits d'utilisation d'actifs est ensuite réévaluée chaque fois que la valeur de la dette financière de location est réévaluée.

Les droits d'utilisation d'actifs sont amortis de façon linéaire sur la durée estimée des contrats de location. Cette dernière est déterminée en prenant en compte l'existence d'options de renouvellement et d'options de fin anticipée, dès lors que l'exercice de ces options dépend de la décision du Groupe.

Plus spécifiquement, quelle que soit la nature de ces options, lorsque des dépenses d'investissement significatives sont réalisées sur des constructions louées, la durée d'amortissement des immobilisations corporelles liées à ces investissements est utilisée pour déterminer la

durée estimée des contrats de location de ces constructions.

Les dettes financières de location sont évaluées initialement à la valeur actualisée des paiements futurs de loyer (excluant les paiements variables et les paiements pour des services, mais incluant, le cas échéant, la valeur de l'option d'achat dans le cas où l'exercice de cette option est jugée probable), en utilisant comme taux d'actualisation le taux d'intérêt qui serait applicable à une entité du Groupe pour la devise et pour la maturité correspondant à la durée estimée du contrat de location.

Les dettes financières de location sont réévaluées à chaque modification des paiements futurs de loyer, résultant d'un changement d'indice ou de taux, ou d'un changement sur la durée du contrat de location (suite à l'exercice *a posteriori* d'une option de renouvellement ou de fin anticipée).

L'échéancier des dettes financières de location est indiqué en note 4.6.1.

Le Groupe a choisi de ne pas reconnaître de droits d'utilisation d'actifs et de dettes financières de location pour les contrats de location court terme (d'une durée ne dépassant pas un an) et/ou les contrats de location concernant des actifs de faible valeur.

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EN NORMES IFRS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2019 ET 31 DÉCEMBRE 2018

Les droits d'utilisation d'actifs s'analysent comme suit :

	31 décembre 2019			
<i>(en millions d'euros)</i>	Constructions	Matériel et outillage	Autres	Total
Valeur brute				
Au début de la période	0,0	0,0	0,0	0,0
- Impact de transition	382,0	6,3	61,4	449,7
- Reclassement des contrats de location financement	35,9	0,0	0,3	36,2
- Augmentations	75,6	1,4	12,7	89,7
- Diminutions	(51,0)	(1,1)	(9,2)	(61,3)
- Changements du périmètre de consolidation	27,8	0,4	3,9	32,1
- Effet de conversion	5,8	0,1	0,8	6,7
A la fin de la période	476,1	7,1	69,9	553,1
Amortissements et dépréciations				
Au début de la période	0,0	0,0	0,0	0,0
- Impact de transition	(166,9)	(3,1)	(30,6)	(200,6)
- Reclassement des contrats de location financement	(12,7)	0,0	(0,3)	(13,0)
- Dotations	(60,2)	(1,0)	(8,5)	(69,7)
- Reprises	44,3	0,7	6,2	51,2
- Changements du périmètre de consolidation	(5,2)	(0,1)	(0,7)	(6,0)
- Effet de conversion	(2,5)	0,0	(0,4)	(2,9)
A la fin de la période	(203,2)	(3,5)	(34,3)	(241,0)
Valeur nette				
Au début de la période	0,0	0,0	0,0	0,0
- Impact de transition	215,1	3,2	30,8	249,1
- Reclassement des contrats de location financement	23,2	0,0	0,0	23,2
- Augmentations / Dotations	15,4	0,4	4,2	20,0
- Diminutions / Reprises	(6,7)	(0,4)	(3,0)	(10,1)
- Changements du périmètre de consolidation	22,6	0,3	3,2	26,1
- Effet de conversion	3,3	0,1	0,4	3,8
A la fin de la période	272,9	3,6	35,6	312,1

Les droits d'utilisation d'actifs relatifs aux constructions résultent principalement de contrats de location pour des sites de production, des bureaux commerciaux et des entrepôts. La plupart de ces contrats de location intègrent à la fois des options de renouvellement et de fin anticipée, mais très peu d'entre eux contiennent des options d'achat ou des frais de remise en état. Par conséquent, les droits d'utilisation d'actifs correspondants n'incluent aucun montant significatif relatif à des options d'achat ou des frais de remise en état.

Les droits d'utilisation d'actifs relatifs au matériel et outillage comprennent essentiellement des machines industrielles.

Les autres droits d'utilisation d'actifs concernent principalement des véhicules, engins de manutention et certains matériels informatiques. Bien que la plupart de ces contrats de location contiennent des options d'achat, ces options ne sont pas exercées en général.

Les options de renouvellement non incluses dans la valeur des dettes financières de location au 31 décembre 2019 représentent une valeur actualisée d'environ 76 millions d'euros.

Une partie significative de cette valeur correspond aux options de renouvellement relatives à des contrats de

location de constructions aux Etats-Unis, l'exercice desquelles dépendant uniquement de la décision du Groupe. L'exercice de ces options de renouvellement, représentant une durée de location supplémentaire de 5 à 10 ans selon les contrats, n'est pas jugé certain par le management à ce jour et n'aurait pas lieu avant plusieurs années.

3.5 STOCKS

Les stocks sont comptabilisés à la valeur la plus basse entre le coût d'acquisition ou le coût de production, et la valeur réalisable nette. Le coût d'acquisition ou le coût de production est principalement déterminé sur la base du premier entré, premier sorti (FIFO). La valeur réalisable nette est le prix de vente estimatif dans le cadre de l'activité courante, déduction faite des frais de vente variables applicables.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque les stocks sont considérés comme complètement ou partiellement obsolètes, et, pour les stocks de produits finis, lorsque leur valeur réalisable nette devient inférieure à leur valeur nette comptable.

Les stocks s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Matières premières, fournitures et emballages	342,5	347,6
Produits semi-finis	103,3	98,5
Produits finis	550,0	563,7
Valeur brute à la fin de la période	995,8	1 009,8
Dépréciation	(143,2)	(123,9)
VALEUR NETTE A LA FIN DE LA PÉRIODE	852,6	885,9

3.6 CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les créances clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis ultérieurement évalués à leur coût amorti.

Conformément à IFRS 9, les pertes de valeur attendues des créances clients et comptes rattachés sont estimées sur la base d'une table de dépréciation utilisant des taux de dépréciation en fonction de la durée des retards de paiement.

Par ailleurs, une perte de valeur peut être constatée au compte de résultat lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation tel que :

- le défaut de paiement de la contrepartie; ou
- une dégradation du rating de crédit de la contrepartie ou de son environnement économique.


Les créances clients s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Créances clients et comptes rattachés	842,0	750,4
Dépréciation	(85,2)	(84,0)
VALEUR NETTE A LA FIN DE LA PÉRIODE	756,8	666,4

Le Groupe a recours à des contrats de cession de créances pour se protéger du risque de non recouvrement.

793,5 millions d'euros de créances clients ont été transférés dans le cadre de ces contrats de cession de créances sur l'exercice 2019. Les frais en résultant, comptabilisés dans le résultat financier, ont représenté un montant d'environ 1 million d'euros.

Au 31 décembre 2019, ces contrats de cession de créances, qui transfèrent aux sociétés d'affacturage la totalité des risques de crédit et de retard de paiement, ont permis au Groupe de décomptabiliser des créances clients pour un montant de 108,0 millions d'euros (126,2 millions d'euros au 31 décembre 2018). Les seuls risques non transférés se limitent au risque de dilution, historiquement très faible.



INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EN NORMES IFRS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2019 ET 31 DÉCEMBRE 2018

Les créances clients dont l'échéance est dépassée s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Echéances inférieures à 3 mois	143,5	128,5
Echéances comprises entre 3 et 12 mois	33,3	32,0
Echéances supérieures à 12 mois	38,7	35,2
TOTAL	215,5	195,7

Ces créances sont dépréciées à hauteur de 78,0 millions d'euros au 31 décembre 2019 (76,3 millions d'euros au 31 décembre 2018). La répartition par échéance de ces dépréciations est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Dépréciations des échéances inférieures à 3 mois	12,7	13,4
Dépréciations des échéances comprises entre 3 et 12 mois	26,6	27,7
Dépréciations des échéances supérieures à 12 mois	38,7	35,2
TOTAL	78,0	76,3

3.7 AUTRES CRÉANCES COURANTES

Les autres créances courantes s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Avances au personnel	3,8	3,4
Avances aux fournisseurs	55,1	49,1
Créances fiscales (hors impôts sur le résultat)	123,2	110,3
Autres créances	35,4	43,2
VALEUR NETTE A LA FIN DE LA PÉRIODE	217,5	206,0

Ces actifs sont valorisés au coût amorti.

3.8 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de la trésorerie, de dépôts à terme et d'autres actifs financiers liquides (possibilité de sortie inférieure ou égale à 3 mois), facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ces autres actifs financiers ont une échéance initiale généralement inférieure ou égale à un an.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie non disponibles à court terme pour le Groupe correspondent aux comptes bancaires de certaines filiales pour lesquelles

les conditions de rapatriement des fonds s'avèrent complexes à court terme pour des raisons principalement réglementaires.

La trésorerie et équivalents de trésorerie s'élèvent à 1 710,9 millions d'euros au 31 décembre 2019 (1 022,5 millions d'euros au 31 décembre 2018). Sur ce montant, 1,4 millions d'euros ne sont pas disponibles à court terme pour le Groupe au 31 décembre 2019 (2,1 millions d'euros au 31 décembre 2018).

NOTE 4 - DÉTAILS SUR LES ÉLÉMENTS NON COURANTS ET COURANTS DU PASSIF

4.1 CAPITAL SOCIAL ET RESULTAT NET PAR ACTION

Le capital social au 31 décembre 2019 est de 1 069 104 512 euros représenté par 267 276 128 actions de 4 euros de nominal chacune, auxquelles correspondent 267 276 128 droits de vote théoriques et 266 962 722 droits de vote exerçables (déduction faite des actions détenues par le Groupe à cette date).

Le Groupe détient 313 406 actions au 31 décembre 2019 contre 905 347 actions au 31 décembre 2018, soit une diminution de 591 941 actions correspondant à :

- au rachat net de 600 000 actions en dehors du contrat de liquidité ;

- au transfert de 331 335 actions aux salariés dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance ;
- à l'annulation de 550 000 actions ;
- à la cession nette de 310 606 actions dans le cadre du contrat de liquidité (note 4.1.2.2).

Sur les 313 406 actions détenues par le Groupe au 31 décembre 2019, 273 793 actions ont été affectées selon les objectifs d'affectation décrits en note 4.1.2.1, et 39 613 actions sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

4.1.1 Evolution du capital social

Le détail ci-dessous donne l'évolution du capital social au cours de l'exercice 2019 :

	Nombre d'actions	Nominal	Valeur du capital (en euros)	Prime d'émission (en euros)
Au 31 décembre 2018	267 495 149	4	1 069 980 596	721 214 426
Souscription d'actions du plan d'options 2009	82 578	4	330 312	728 173
Souscription d'actions du plan d'options 2010	248 401	4	993 604	4 277 098
Annulation d'actions propres	(550 000)	4	(2 200 000)	(32 734 305)
Remboursement d'apport*				(146 768 602)
Au 31 décembre 2019	267 276 128	4	1 069 104 512	546 716 790

* Quote-part des dividendes distribués en juin 2019 prélevée sur la prime d'émission.

Le Conseil d'administration du 13 février 2019 a décidé l'annulation de 550 000 actions auto-détenues affectées à l'objectif d'annulation (actions rachetées en 2018). La différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale, soit un montant de 32 734 305 euros, a été affectée en diminution de la prime d'émission.

Dans le cadre des plans d'options de souscription d'actions 2009 et 2010, 330 979 actions ont été souscrites au cours de l'exercice 2019, représentant une augmentation de capital, prime d'émission incluse, d'un montant de 6,3 millions d'euros.

4.1.2 Rachat d'actions et contrat de liquidité

Au 31 décembre 2019, le Groupe détient 313 406 actions (905 347 au 31 décembre 2018 dont 555 128 au titre de rachat d'actions et 350 219 dans le cadre du contrat de liquidité) dont le détail s'analyse comme suit :

4.1.2.1 Rachat d'actions

Au cours de l'exercice 2019, le Groupe a racheté 600 000 actions pour une valeur de 36,7 millions d'euros.

Au 31 décembre 2019, le Groupe détient 273 793 actions pour une valeur d'acquisition de 16,8 millions d'euros, affectées à :

- la mise en œuvre de tout plan d'actions de performance pour 8 793 actions et pour une valeur d'acquisition de 0,5 millions d'euros.
- l'annulation des titres rachetés pour 265 000 actions et pour une valeur d'acquisition de 16,3 millions d'euros.

4.1.2.2 Contrat de liquidité

Le 29 mai 2007, le Groupe a confié à un organisme financier la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires cotées sur le marché Euronext Paris et conforme à la Charte de Déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision de l'AMF du 22 mars 2005. A ce titre, 15,0 millions d'euros ont été alloués par le Groupe au contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2019, le Groupe détient 39 613 actions dans le cadre de ce contrat pour une valeur d'acquisition de 2,9 millions d'euros.

Les mouvements sur l'exercice 2019, au titre de ce contrat, se sont traduits par un flux de trésorerie positif de 18,7 millions d'euros et correspondent aux cessions, nettes d'acquisitions, de 310 606 actions.

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EN NORMES IFRS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2019 ET 31 DÉCEMBRE 2018

4.1.3 Résultat net par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est calculé, selon la méthode du rachat d'actions, en divisant le résultat net part du Groupe, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en

circulation au cours de la période ajusté de l'effet des actions ordinaires potentielles dilutives. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires retenu pour les calculs exposés ci-dessus prend en compte l'impact des rachats et cessions d'actions au cours de la période et ne tient pas compte des actions auto-détenues.

Le résultat net par action calculé sur le nombre moyen d'actions ordinaires se présente comme suit :

		Période de 12 mois close le	
		31 décembre 2019	31 décembre 2018
Résultat net part du Groupe (<i>en millions d'euros</i>)	A	834,8	771,7
Nombre moyen d'actions (hors auto-détention)	B	266 833 977	266 878 862
<i>Dilution moyenne provenant des :</i>			
- Actions de performance		1 802 477	1 425 121
- Options		425 481	719 713
Nombre moyen d'actions après dilution (hors auto-détention)	C	269 061 935	269 023 696
Options et actions de performance restantes en fin de période		2 505 700	2 593 923
Cession nette (rachat net) d'actions propres et contrat de liquidité durant la période		(289 394)	(860 219)
Actions de performance transférées durant la période		331 335	0
Résultat net par action (<i>en euros</i>)	A/B	3,129	2,892
Résultat net dilué par action (<i>en euros</i>)	A/C	3,103	2,869
Dividendes versés par action (<i>en euros</i>)		1,340	1,260

Comme indiqué précédemment, au cours de l'exercice 2019, le Groupe :

- a racheté 265 000 actions en vue de leur annulation ;
- a émis 330 979 actions dans le cadre de la souscription de plans d'options ;
- a transféré 331 335 actions dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance, provenant de 326 207 actions rachetées sur la période et de 5 128 actions rachetées sur les périodes précédentes ; et
- a par ailleurs procédé à des cessions nettes de 310 606 actions dans le cadre du contrat de liquidité.

Ces mouvements d'actions ont été pris en compte *pro rata temporis* dans le nombre moyen d'actions sur l'exercice 2019, conformément à IAS 33. Si l'émission, le transfert et le rachat de ces actions étaient intervenus le 1er janvier

2019, les résultats nets par action et dilué par action auraient été respectivement de 3,127 euros et 3,098 euros au 31 décembre 2019.

Au cours de l'exercice 2018, le Groupe :

- a racheté 550 000 actions en vue de leur annulation ;
- a émis 689 398 actions dans le cadre de la souscription de plans d'options ;
- a par ailleurs procédé à des acquisitions nettes de 310 219 actions dans le cadre du contrat de liquidité.

Ces mouvements d'actions ont été pris en compte *pro rata temporis* dans le nombre moyen d'actions sur l'exercice 2018, conformément à IAS 33. Si l'émission, le transfert et le rachat de ces actions étaient intervenus le 1er janvier 2018, les résultats nets par action de base et dilué par action auraient été respectivement de 2,895 euros et 2,868 euros au 31 décembre 2018.

4.2 PLANS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET PLANS D' ACTIONS DE PERFORMANCE

Lors de l'octroi d'options ou d'actions de performance, le Groupe évalue la juste valeur des instruments à la date de l'octroi. Le Groupe utilise pour les valoriser soit le modèle mathématique Black & Scholes, soit le modèle binomial. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans effet sur l'évaluation de cette juste valeur qui est constatée en frais de personnel sur la période d'acquisition des droits avec contrepartie en réserves.

La charge comptabilisée en frais de personnel est en revanche ajustée, à chaque date de clôture (pendant la période d'acquisition des droits), pour tenir compte de l'évolution du nombre d'actions et/ou options que l'on s'attend à remettre *in fine* aux salariés, sauf lorsque la condition de performance est liée au cours de bourse.

4.2.1 Plans d'actions de performance

Le Conseil d'administration de la Société a approuvé la mise en œuvre des plans d'actions de performance mentionnés ci-dessous :

	Plan 2015	Plan 2016	Plan 2017	Plans 2018	Plans 2019
Date d'Assemblée	24/05/2013	24/05/2013	27/05/2016	27/05/2016	30/05/2018
Date du Conseil d'administration	29/05/2015	27/05/2016	31/05/2017	30/05/2018	29/05/2019
Nombre total d'actions de performance attribuées gratuitement	394 108 ⁽¹⁾	502 924 ⁽¹⁾	492 254 ⁽¹⁾	524 123	617 818
dont le nombre d'actions de performance attribuées gratuitement aux mandataires sociaux	13 434 ⁽¹⁾	15 504 ⁽¹⁾	12 503 ⁽¹⁾	19 546 ⁽¹⁾	22 954 ⁽¹⁾
- Gilles Schnepf	13 434	15 504	12 503	0	0
- Benoît Coquart	N/A	N/A	N/A	19 546	22 954
Charge IFRS 2 totale (en millions d'euros)	16,3 ⁽²⁾	20,3 ⁽²⁾	24,8 ⁽²⁾	28,5 ⁽²⁾	31,0 ⁽²⁾
Date d'acquisition des actions	17/06/2019	17/06/2020	17/06/2021	15/06/2021 ⁽³⁾ 15/06/2022 ⁽⁴⁾	15/06/2022 ⁽³⁾ 15/06/2023 ⁽⁴⁾
Date de fin de période de conservation				15/06/2023 ⁽³⁾ 15/06/2022 ⁽⁴⁾	15/06/2024 ⁽³⁾ 15/06/2023 ⁽⁴⁾
Nombre d'actions de performance souscrites au 31 décembre 2019	(331 335)	0	0	0	0
Nombre cumulé d'actions de performance annulées, caduques ou ajustées	(62 773) ⁽⁵⁾	(29 823)	(29 233)	(20 246)	(9 948)
ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUEES GRATUITEMENT RESTANTES AU 31 DECEMBRE 2019	0	473 101	463 021	503 877	607 870

(1) Compte tenu des modalités de paiement du dividende décidées par les Assemblées Générales Mixtes annuelles de la Société, les 29 mai 2015, 27 mai 2016, 31 mai 2017, 30 mai 2018 et 29 mai 2019, il a été procédé à un ajustement du nombre d'actions de performance attribuées, dans les conditions prévues à l'article L.228-99 du Code de commerce, de façon à tenir compte de l'incidence de cette opération sur les intérêts des bénéficiaires des actions de performance. Par ailleurs, le nombre d'actions de performance a été réduit suite à la décision de Gilles Schnepf de renoncer à une partie des actions de performance qui lui avaient été initialement attribuées dans le cadre des plans 2015 et 2016.

(2) Charge totale par plan évaluée à la date du Conseil d'administration avec une hypothèse de réalisation de 100 % pour chaque critère de performance. Cette charge est à étaler sur les périodes d'acquisition.

(3) Date applicable au dirigeant mandataire social et aux membres du Comité de Direction.

(4) Date applicable aux autres bénéficiaires hors dirigeant mandataire social et membres du Comité de Direction.

(5) Y compris le nombre d'actions de performance ajusté au titre des conditions de performance à 90,8 %.

4.2.1.1 Plans d'actions de performance 2015, 2016, 2017

Le nombre d'actions de performance définitivement attribuées aux bénéficiaires est déterminé après application d'une condition de présence et de plusieurs critères de performance. La période d'acquisition est de quatre ans.

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EN NORMES IFRS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2019 ET 31 DÉCEMBRE 2018

Nature des critères de performance	Description des critères de performance	Poids des critères de performance par plan	
		2015	2016-2017
Critère de performance financière « externe »	Comparaison entre la moyenne arithmétique sur une période de trois ans de la marge d'EBITDA consolidée de Legrand telle qu'elle ressort des comptes consolidés et la moyenne arithmétique des marges d'EBITDA réalisée par les sociétés composant l'indice MSCI World Capital Goods au cours de cette même période.	1/2	1/3
Critère de performance financière « interne »	Moyenne arithmétique sur une période de trois ans du niveau de <i>cash flow</i> libre normalisé en pourcentage du chiffre d'affaires, tel qu'il ressort des comptes consolidés.	1/2	1/3
Critère de performance extra-financière	Moyenne arithmétique sur une période de trois ans de la moyenne des taux d'atteinte annuels des priorités de la feuille de route RSE du Groupe.	N/A	1/3

Suite à l'application de la norme IFRS 16, le Conseil d'administration du 20 mars 2018 a décidé de remplacer, en ce qui concerne la mesure de la performance de l'année 2019 du plan 2017, les critères d'EBITDA et de *cash flow*

libre par des critères de marge opérationnelle et de croissance organique ajustée avant acquisitions alignés sur les objectifs 2019 de la Société.

4.2.1.2 Plans d'actions de performance 2018 et 2019

Le nombre d'actions de performance définitivement attribuées aux bénéficiaires est déterminé après application d'une condition de présence effective dans le Groupe à l'expiration de la période d'acquisition et de plusieurs critères de performance.

Pour le dirigeant mandataire social et les membres du Comité de Direction, la période d'acquisition est de de trois ans plus une période de conservation supplémentaire de deux ans ; pour les autres bénéficiaires, la période d'acquisition est de quatre ans, sans période de conservation.

Critères de performance applicables au dirigeant mandataire social et aux membres du Comité de Direction

Les critères de performance applicables au dirigeant mandataire social et aux membres du Comité de Direction ont été définis comme suit :

Nature des critères de performance	Description des critères de performance et méthode de fixation des objectifs	Poids des critères de performance
Objectif de croissance organique du chiffre d'affaires	Objectif : moyenne arithmétique sur 3 ans des bornes (basses et hautes) de l'objectif annuel concerné Comparaison de l'objectif à la moyenne des réalisations sur 3 ans	1/4
Objectif de la marge opérationnelle ajustée avant acquisitions ⁽¹⁾	Objectif : moyenne arithmétique sur 3 ans des bornes (basses et hautes) de l'objectif annuel concerné Comparaison de l'objectif à la moyenne des réalisations sur 3 ans	1/4
Taux d'atteinte annuels de la feuille de route RSE du Groupe	Objectif : moyenne arithmétique sur 3 ans des objectifs annuels de la feuille de route RSE du Groupe	1/4
Performance du cours de bourse de Legrand comparée à la performance de l'indice CAC 40	Différentiel de performance entre le cours de bourse de Legrand et celle de l'indice CAC 40 sur une période de 3 ans	1/4

(1) La marge opérationnelle ajustée avant acquisitions correspond au résultat opérationnel ajusté (se référer aux chiffres clés),

Critères de performance applicables aux autres bénéficiaires

Les critères de performance applicables aux autres bénéficiaires hors dirigeant mandataire social et membres du Comité de Direction ont été définis comme suit :

Nature des critères de performance	Description des critères de performance et méthode de fixation des objectifs	Poids des critères de performance
Objectif de croissance organique du chiffre d'affaires	L'objectif à atteindre pour ce critère fixé annuellement correspond aux bornes (basses et hautes) de l'objectif annuel concerné. Le taux de réalisation annuel se mesure par rapport à l'objectif annuel. Le taux de paiement final du critère correspond à la moyenne arithmétique sur une période de trois ans des taux de réalisation annuels.	1/3
Objectif de la marge opérationnelle ajustée avant acquisitions ⁽¹⁾	L'objectif à atteindre pour ce critère fixé annuellement correspond aux bornes (basses et hautes) de l'objectif annuel concerné. Le taux de réalisation annuel se mesure par rapport à l'objectif annuel. Le taux de paiement final du critère correspond à la moyenne arithmétique sur une période de trois ans des taux de réalisation annuels.	1/3
Taux d'atteinte annuels de la feuille de route RSE du Groupe	Le taux de réalisation annuel correspond au taux d'atteinte de la feuille de route RSE annuelle. Le taux de paiement final du critère correspond à la moyenne arithmétique sur une période de trois ans des taux de réalisation annuels.	1/3

(1) La marge opérationnelle ajustée avant acquisitions correspond au résultat opérationnel ajusté (se référer aux chiffres clés).

Le taux de paiement final de chacun des critères correspond à la moyenne arithmétique sur une période de trois ans des taux de réalisation annuels.

Si l'ensemble des actions de performance des plans 2016 à 2019 étaient attribuées selon l'allocation cible avant

application des critères de performance (soit 2 047 869 actions) et si ces actions étaient transférées suite à des augmentations de capital, cela représenterait une dilution de 0,8 % du capital de la Société au 31 décembre 2019.

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EN NORMES IFRS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2019 ET 31 DÉCEMBRE 2018

4.2.2 Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Depuis le Plan 2010, aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a été effectuée.

Le Conseil d'administration de la Société a approuvé la mise en œuvre des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions mentionnés ci-dessous :

	Plan 2009	Plan 2010
Date d'Assemblée	15/05/2007	15/05/2007
Date du Conseil d'administration	04/03/2009	04/03/2010
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	1 192 949 ⁽¹⁾	3 288 702 ⁽¹⁾
dont le nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux	95 459 ⁽¹⁾	224 083 ⁽¹⁾
- Gilles Schnepf	48 711 ⁽¹⁾	138 813 ⁽¹⁾
- Olivier Bazil	46 748 ⁽¹⁾	85 270 ⁽¹⁾
Point de départ d'exercice des options	05/03/2013	05/03/2014
Date d'expiration	04/03/2019	04/03/2020
	12,82 euros ⁽¹⁾	21,12 euros ⁽¹⁾
Prix de souscription ou d'achat	Moyenne des vingt derniers cours de clôture précédant la date du Conseil d'administration	Moyenne des vingt derniers cours de clôture précédant la date du Conseil d'administration
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	(2) (3)	(2) (3)
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2019	(1 074 938)	(2 590 054)
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	(118 011)	(240 817)
OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS RESTANTES AU 31 DÉCEMBRE 2019	0	457 831

(1) Compte tenu des modalités de paiement du dividende décidées par les Assemblées Générales Mixtes annuelles de la Société, les 29 mai 2015, 27 mai 2016, 31 mai 2017, 30 mai 2018 et 29 mai 2019, il a été procédé à un ajustement du nombre et du prix d'exercice des stocks-options, dans les conditions prévues à l'article L.228-99 du Code de commerce de façon à tenir compte de l'incidence de cette opération sur les intérêts des bénéficiaires des stocks-options.

(2) À l'issue d'une durée maximum de 4 ans sauf démission ou licenciement pour faute lourde.

(3) L'ensemble de ces plans comportait des conditions de performance. Pour plus de détails, se référer à la note 12 des comptes consolidés au 31 décembre 2014.

Le cours de bourse moyen pondéré lors des levées d'options réalisées au cours de l'exercice 2019 s'est élevé à 62,39 euros.

Dans l'hypothèse où l'ensemble de ces options (soit 457 831 options) étaient exercées, cela représenterait une dilution maximale de 0,2 % du capital de la Société au 31 décembre 2019 (cette dilution est maximale car elle ne tient pas compte du prix de souscription de ces options).

4.2.3 Paiements fondés sur des actions (charge IFRS 2)

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 2 pour l'ensemble de ces plans et a, de ce fait, comptabilisé une charge de 25,7 millions d'euros sur l'exercice 2019 (22,9 millions d'euros sur l'exercice 2018). Se référer par ailleurs à la note 4.5.2 pour les plans de rémunérations pluriannuelles long terme réglés en numéraire mis en place à partir de 2013.

4.3 RÉSERVES ET RÉSERVES DE CONVERSION

4.3.1 Réserves

Les réserves consolidées non distribuées du Groupe s'élèvent à 4 486,6 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Les réserves sociales et le résultat de la période de la Société sont distribuables à hauteur de 951,4 millions d'euros à cette même date.

4.3.2 Réserves de conversion

Les actifs et passifs des entités du Groupe, dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation, sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la clôture des comptes. Les comptes de résultat sont convertis aux taux de change moyens de la période comptable. Les gains ou pertes découlant de la conversion des états financiers des filiales étrangères sont directement enregistrés dans le compte « réserves de conversion » des capitaux propres, jusqu'à l'éventuelle perte de contrôle de ces sociétés.

La réserve de conversion intègre les fluctuations des devises ci-après :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Dollar américain	16,2	(47,0)
Autres devises	(469,7)	(483,6)
TOTAL	(453,5)	(530,6)

Le Groupe opère dans près de 90 pays. Il est exposé principalement à une douzaine de devises autres que l'euro et le dollar américain, dont le dollar australien, la livre britannique, la livre turque, le peso chilien, le peso mexicain, le real brésilien, le rouble russe, la roupie indienne, et le yuan chinois.

Selon la norme IFRS 9, un instrument financier non dérivé peut être qualifié d'instrument de couverture, uniquement au titre de la couverture contre le risque de change et sous réserve de remplir les conditions d'une comptabilité de couverture. Ainsi, dans le cadre d'une couverture d'un investissement net en devises, la partie des gains et pertes de l'instrument financier qualifié de couverture qui est considérée comme efficace doit, être comptabilisée en capitaux propres.

Par conséquent, la variation latente de change des obligations *Yankee* libellées en dollars américains est comptabilisée en diminution des réserves de conversion pour un montant de 6,4 millions d'euros sur l'exercice 2019,

soit un solde de 67,7 millions d'euros au 31 décembre 2019 venant diminuer les réserves de conversion.

Par ailleurs, dans le cadre de la couverture d'une partie de l'investissement net en livre britannique, le Groupe a recours à un instrument financier dérivé. Les écarts de change relatifs à cet instrument financier dérivé sont comptabilisés en diminution des réserves de conversion pour un montant de 5,4 millions d'euros sur l'exercice 2019, soit un solde de 13,0 millions d'euros au 31 décembre 2019 venant augmenter les réserves de conversion.

Enfin, conformément à IAS 21, les écarts de change relatifs aux créances à recevoir ou dettes à payer constituant en substance une part de l'investissement net en devises d'une entité étrangère du Groupe sont enregistrés en diminution des réserves de conversion pour un montant de 1,4 millions d'euros sur l'exercice 2019, soit un solde de 3,8 millions d'euros au 31 décembre 2019 venant augmenter les réserves de conversion.

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EN NORMES IFRS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2019 ET 31 DÉCEMBRE 2018

4.4 PROVISIONS

La variation des provisions sur l'exercice 2019 s'analyse comme suit :

31 décembre 2019						
<i>(en millions d'euros)</i>	Garanties produits	Litiges et contentieux	Risques fiscaux et sociaux	Restructurations	Autres	Total
Au début de la période	44,6	69,4	30,2	24,1	64,8	233,1
Changements du périmètre de consolidation	1,9	2,4	(0,2)	0,0	(3,1)	1,0
Dotations aux provisions	20,8	32,9	8,6	12,4	21,5	96,2
Reprises de provisions suite à leur utilisation	(9,4)	(9,1)	(1,7)	(11,8)	(25,1)	(57,1)
Reprises de provisions devenues sans objet	(4,9)	(19,5)	(2,9)	(0,1)	(4,5)	(31,9)
Reclassements	0,5	1,0	4,4	(1,1)	3,6	8,4
Effet de conversion	0,0	0,2	(0,1)	0,2	0,8	1,1
A LA FIN DE LA PERIODE	53,5	77,3	38,3	23,7	58,0	250,8
<i>dont part non courante</i>	<i>35,0</i>	<i>40,4</i>	<i>19,8</i>	<i>1,7</i>	<i>49,8</i>	<i>146,7</i>

Les « autres » provisions contiennent des provisions pour avantages long terme au personnel, dont principalement une provision constituée au titre des plans de rémunérations pluriannuelles long terme décrits dans la

note 4.5.2 pour un montant de 18,1 millions d'euros au 31 décembre 2019.

La variation des provisions sur l'exercice 2018 s'analysait comme suit :

31 décembre 2018						
<i>(en millions d'euros)</i>	Garanties produits	Litiges et contentieux	Risques fiscaux et sociaux	Restructurations	Autres	Total
Au début de la période	29,1	68,7	27,2	15,9	83,0	223,9
Changements du périmètre de consolidation	0,9	0,0	0,3	0,1	1,3	2,6
Dotations aux provisions	23,8	28,1	7,5	17,1	17,3	93,8
Reprises de provisions suite à leur utilisation	(6,3)	(6,7)	(1,5)	(7,8)	(31,9)	(54,2)
Reprises de provisions devenues sans objet	(2,6)	(21,7)	(1,5)	(1,0)	(4,9)	(31,7)
Reclassements	(0,1)	1,0	(0,5)	0,0	2,1	2,5
Effet de conversion	(0,2)	0,0	(1,3)	(0,2)	(2,1)	(3,8)
A LA FIN DE LA PERIODE	44,6	69,4	30,2	24,1	64,8	233,1
<i>dont part non courante</i>	<i>29,4</i>	<i>36,8</i>	<i>18,1</i>	<i>3,2</i>	<i>57,7</i>	<i>145,2</i>

Les « autres » provisions contiennent des provisions pour avantages long terme au personnel, dont principalement une provision constituée au titre des plans de

rémunérations pluriannuelles long terme pour un montant de 33,9 millions au 31 décembre 2018.

4.5 AVANTAGES LONG TERME AU PERSONNEL

4.5.1 Avantages postérieurs à l'emploi

Les sociétés du Groupe gèrent plusieurs régimes de retraite. Ces régimes sont financés par des versements à des compagnies d'assurance ou à des régimes de retraite en fiducie, déterminés par des calculs actuariels périodiques. Il existe, au sein du Groupe, des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies.

Un régime à cotisations définies est un régime au titre duquel le Groupe verse des cotisations définies à une entité distincte. Les cotisations versées au titre des régimes à cotisations définies sont constatées en charges lorsqu'elles sont dues. Le Groupe n'a aucune obligation légale ou implicite de verser de nouvelles cotisations si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour verser à tous les salariés les prestations relatives à leurs années de service sur la période courante et sur les périodes antérieures.

Un régime à prestations définies précise le montant des prestations que les salariés recevront à leur retraite, lequel dépend habituellement d'un ou de plusieurs facteurs tels que l'âge, le nombre d'années de cotisation et la rémunération. Le passif enregistré au bilan relatif aux régimes de retraite à prestations définies est la valeur actuelle des engagements à la date du bilan diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Les coûts des services passés, résultant des effets des changements de régimes de retraite, sont intégralement comptabilisés en charges

dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont intervenus.

Le Groupe comptabilise l'intégralité des écarts actuariels directement en capitaux propres, en résultat global de la période, conformément à IAS 19.

Les engagements au titre des régimes à prestations définies sont calculés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de services futurs du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. La valeur actuelle de l'engagement est déterminée en actualisant les sorties futures de fonds estimées sur la base du taux d'intérêt des obligations d'entreprises de qualité libellées dans la monnaie de paiement des prestations et dont l'échéance est proche de celle de l'engagement au titre des pensions.

Certaines sociétés du Groupe versent à leurs retraités des prestations pour soins de santé postérieures à l'emploi. L'ouverture de ces droits exige habituellement que le salarié ait terminé sa carrière dans l'une des sociétés du Groupe et qu'il y ait travaillé un nombre d'années minimal. Ces avantages sont traités comme des avantages postérieurs à l'emploi selon le régime de prestations définies.

Les avantages au personnel concernant les avantages postérieurs à l'emploi selon le régime des prestations définies se répartissent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
France (note 4.5.1.2)	100,2	85,4
Italie (note 4.5.1.3)	37,0	35,4
Royaume Uni (note 4.5.1.4)	122,1	99,9
Etats-Unis (note 4.5.1.5)	84,1	72,5
Autres pays	48,2	39,6
TOTAL DES AVANTAGES POSTÉRIEURS A L'EMPLOI	391,6	332,8

Le montant total des engagements s'élève à 391,6 millions d'euros au 31 décembre 2019 (332,8 millions d'euros au 31 décembre 2018) ; il est analysé à la note 4.5.1.1.

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EN NORMES IFRS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2019 ET 31 DÉCEMBRE 2018

4.5.1.1 Analyse des prestations définies de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

L'engagement total du Groupe au titre des régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, y compris les engagements courants et non courants, porte essentiellement sur la France, l'Italie, les États-Unis et le Royaume-Uni.

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Evolution de l'engagement		
Engagement au début de la période	332,8	343,7
Coût des services	8,6	8,3
Coût de l'actualisation financière	9,8	8,6
Prestations versées ou inutilisées	(24,4)	(22,3)
Cotisations des salariés	0,4	0,4
Pertes (gains) actuariels	53,2	(7,7)
Réductions, liquidations, prestations spéciales de cessation d'emploi	(1,3)	0,0
Effet de conversion	7,6	1,7
Autres	4,9	0,1
TOTAL DES ENGAGEMENTS À LA FIN DE LA PÉRIODE	391,6	332,8
Valeur des actifs		
Valeur des actifs au début de la période	176,3	182,2
Rendement attendu des actifs du régime	6,2	5,5
Cotisations patronales	7,2	7,5
Cotisations des participants	1,6	0,7
Prestations versées	(14,3)	(13,2)
Gains (pertes) actuariels	20,0	(9,2)
Effet de conversion	6,2	2,8
Autres	3,6	0,0
VALEUR DES ACTIFS A LA FIN DE LA PÉRIODE	206,8	176,3
ENGAGEMENT PROVISIONNÉ AU BILAN	188,0	160,5
Passif courant	7,0	4,6
Passif non courant	181,0	155,9
Actif non courant	3,2	4,0

Les écarts actuariels d'un montant de 33,2 millions d'euros ont été comptabilisés en diminution des capitaux propres sur l'exercice 2019.

Ces écarts actuariels de 33,2 millions d'euros correspondent à :

- des pertes liées à des changements d'hypothèses financières pour 35,7 millions d'euros ;
- des pertes liées à des changements d'hypothèses démographiques pour 0,6 millions d'euros ; et
- des gains d'expérience pour 3,1 millions d'euros.

Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux taux de rendement des obligations de première catégorie. Ils sont arrêtés sur la base d'indices externes communément retenus comme référence :

- zone euro : iBoxx € Corporates AA 10+;

- Royaume Uni : iBoxx £ Corporates AA 15+ ;
- États-Unis : Citigroup Pension Liability Index.

Une analyse de sensibilité a été réalisée sur :

- le taux d'actualisation retenu. Une diminution de 50 points de base de ce taux conduirait à une perte actuarielle supplémentaire d'environ 24 millions d'euros augmentant d'autant la valeur de l'engagement constaté au bilan au 31 décembre 2019 ; et
- le taux de revalorisation salariale. Une augmentation de 50 points de base de ce taux conduirait à une perte actuarielle supplémentaire d'environ 5 millions d'euros augmentant d'autant la valeur de l'engagement constaté au bilan au 31 décembre 2019.

Les versements futurs actualisés au titre des régimes de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi du Groupe se décomposent comme suit :

(millions d'euros)

2020	19,2
2021	15,3
2022	13,9
2023	14,7
2024 et au-delà	328,5
TOTAL	391,6

L'impact du coût des services et des coûts financiers sur le résultat avant impôt de la période s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Coûts des services	(8,6)	(8,3)
Coûts financiers nets*	(3,6)	(3,1)
TOTAL	(12,2)	(11,4)

* Le rendement attendu des actifs et les coûts financiers sont présentés pour leur montant net dans les charges financières.

Au 31 décembre 2019, l'allocation moyenne pondérée des principaux actifs des régimes de retraite s'analyse comme suit :

(en pourcentage)	Royaume-Uni	États-Unis	Total pondéré
Titres de capitaux propres	49,7	41,8	46,0
Titres de créances	44,5	57,8	50,8
Fonds de compagnies d'assurance	5,8	0,4	3,2
TOTAL	100,0	100,0	100,0

Ces actifs sont valorisés à la valeur de marché.

4.5.1.2 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et pour retraites complémentaires en France

Les provisions constituées au bilan consolidé couvrent des droits non définitivement acquis concernant les salariés encore en activité au sein du Groupe. Le Groupe n'a aucun engagement vis-à-vis d'anciens salariés, les droits définitivement acquis par ceux-ci leur ayant été payés lors de leur départ à la retraite, soit directement, soit par le biais d'un versement libératoire unique à une compagnie d'assurance spécialisée dans le service des rentes.

Le principal régime à prestations définies en vigueur en France concerne le droit à indemnités de fin de carrière. Tout salarié partant à la retraite a droit à une indemnité de départ proportionnelle à son ancienneté dans l'entreprise.

Cette indemnité est définie par la convention collective à laquelle est rattachée l'entreprise. Elle peut être issue d'un accord d'entreprise si celui-ci est plus favorable au salarié et est généralement différente selon le statut (cadre / non cadre) du salarié.

Les provisions constituées au bilan consolidé s'élèvent, pour la France, à 100,2 millions d'euros au 31 décembre 2019 (85,2 millions d'euros au 31 décembre 2018). Elles représentent la différence entre

un engagement cumulé au titre des prestations définies de 100,2 millions d'euros au 31 décembre 2019 (85,4 millions d'euros au 31 décembre 2018), et la juste valeur de l'actif des plans de 0,0 millions d'euros au 31 décembre 2019 (0,2 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Le calcul des engagements est effectué sur la base d'hypothèses de rotation du personnel et de mortalité, en estimant un taux de progression des rémunérations et un taux d'actualisation financière. Au 31 décembre 2019, le calcul est basé sur une hypothèse d'augmentation des salaires de 2,8 % et un taux d'actualisation de 0,9 % (respectivement 2,8 % et 1,9 % en 2018).

4.5.1.3 Provisions pour indemnités de fin de contrat de travail en Italie

En Italie, une indemnité de fin de contrat est allouée aux salariés quel que soit le motif de la cessation de l'emploi.

Depuis janvier 2007, les indemnités de fin de contrat sont versées soit à un fonds de pension (fonds indépendant du Groupe), soit à l'Institut National de Sécurité Sociale Italienne. A compter de cette date, les cotisations effectuées au titre de l'indemnité de fin de contrat sont traitées en norme IFRS comme des régimes à cotisations définies.

Les indemnités de fin de contrat antérieures à janvier 2007 continuent d'être traitées comme des régimes à prestations définies en accord avec les normes IFRS mais en tenant compte d'une révision actuarielle qui exclut l'effet de l'augmentation future des salaires.

La provision pour indemnités de fin de contrat ainsi constituée, correspond à l'engagement de fin 2006 et à son évolution, et s'élève à 37,0 millions d'euros au 31 décembre 2019 (35,4 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Au 31 décembre 2019, le calcul de la provision est fondé sur un taux d'actualisation de 0,4 % (1,6 % en 2018).

4.5.1.4 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi au Royaume-Uni.

Le régime en place au Royaume-Uni est régi par l'article 153 de la loi de Finance de 2004 et est géré dans une entité juridiquement distincte du Groupe.

Les prestations sont payées directement par les fonds constitués des cotisations de l'employeur et des salariés.

Le régime est fermé aux nouveaux entrants depuis mai 2004.

L'engagement est constitué à 2,2 % de participants actifs du régime, à 40,8 % de participants dont les droits à indemnité sont clos et à 57,0 % de retraités.

Les provisions constituées au bilan consolidé s'élèvent à 25,2 millions d'euros au 31 décembre 2019 (17,8 millions d'euros au 31 décembre 2018). Elles représentent la différence entre un engagement cumulé au titre des prestations définies de 122,1 millions d'euros au 31 décembre 2019 (99,9 millions d'euros au 31 décembre 2018) et la juste valeur de l'actif des plans de 96,9 millions d'euros au 31 décembre 2019 (82,1 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Le calcul des engagements repose sur des hypothèses de rotation du personnel et de mortalité, en estimant un taux de progression des rémunérations et un taux d'actualisation financière. Les hypothèses retenues au 31 décembre 2019 sont une augmentation des salaires de 4,2 % et un taux d'actualisation et de rendement attendu des actifs de 1,9 % (respectivement 4,5 % et 2,9 % en 2018).

4.5.1.5 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi aux États-Unis

Le Groupe cote aux États-Unis à des fonds de pension pour la retraite de ses salariés, ainsi qu'à des assurances vie et de santé en faveur de certains de ses salariés retraités.

Le principal régime « *Legrand North America Retirement Plan* » fait l'objet d'un règlement du même nom en vigueur depuis janvier 2002 et dont le dernier amendement date de

janvier 2008. Les cotisations minimum au régime sont déterminées par la section 430 du Code de fiscalité *Internal Revenue Code*.

Pour faire face aux obligations de ce régime, le Groupe a mis en place un *trust* avec Prudential Financial Inc. Les actifs de ce *trust* comprennent différents fonds d'investissement. L'administrateur du *trust* est Legrand North America. Wiremold Company est l'administrateur du régime, et Prudential Financial Inc. le dépositaire.

Ce régime est fermé aux nouveaux entrants à compter d'août 2006 pour les salariés mensualisés et à compter d'avril 2009 pour les salariés payés à l'heure. Depuis le 1^{er} janvier 2018, les participants actifs du régime ne peuvent plus cumuler de nouveaux droits.

L'engagement est constitué à 11,9 % de participants actifs du régime, à 19,4 % d'autres participants du régime ne cumulant plus de droits à prestations et à 68,7 % de participants retraités du régime.

La politique de financement du régime retenue est de financer au minimum le niveau requis par la loi.

Les provisions constituées au bilan consolidé s'élèvent à 0,0 millions d'euros au 31 décembre 2019 (0,0 millions d'euros au 31 décembre 2018). Cela vient refléter le fait que la juste valeur de l'actif des plans est supérieure à la valeur de l'engagement cumulé au titre des prestations.

Au 31 décembre 2019, le calcul est fondé sur un taux d'actualisation et de rendement attendu des actifs de 2,9 % (4,3 % en 2018).

4.5.2 Autres avantages du personnel à long terme

Le Groupe a mis en place des plans de rémunérations pluriannuelles long terme réglés en numéraire, attribués à l'expiration d'une période de 3 ans, et sous réserve du respect d'une condition de présence, aux personnes jugées clés dans le Groupe.

En complément de la condition de présence les plans peuvent, selon les cas, être soumis à la réalisation par le Groupe de conditions de performances économiques futures, avec ou sans indexation sur le cours de Bourse.

Les plans indexés sur le cours de Bourse étant réglés en numéraire, un passif a été enregistré dans les comptes en accord avec IFRS 2 et sera réévalué à chaque clôture jusqu'à dénouement des instruments. Les autres plans sont qualifiés d'avantages long terme et sont provisionnés conformément à la norme IAS 19.

Une charge nette de (7,5) millions d'euros a été comptabilisée sur 2019 au titre de ces plans en résultat opérationnel. Comme indiqué en note 4.4, le solde de la provision comptabilisée à fin décembre 2019 au titre de ces plans, y compris charges sociales, s'élève à 18,1 millions d'euros.

Se référer par ailleurs à la note 4.2 pour les plans de rémunérations pluriannuelles long terme réglés en instruments de capitaux propres et la charge IFRS 2 correspondante.

4.6 EMPRUNTS NON COURANTS ET COURANTS

Le Groupe mène une gestion active de ses emprunts via la diversification de ses sources de financement, afin de renforcer ses capacités de développement à moyen terme, tout en assurant sa solidité financière à long terme.

Emprunts obligataires

En avril 2012, le Groupe a émis un emprunt obligataire de 400,0 millions d'euros conclu pour une durée de 10 ans, soit à échéance le 19 avril 2022. Cet emprunt est assorti d'un coupon de 3,375 % par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

En décembre 2015, le Groupe a émis un emprunt obligataire de 300,0 millions d'euros conclu pour une durée de 12 ans, soit à échéance le 16 décembre 2027. Cet emprunt est assorti d'un coupon de 1,875 % par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

En juillet 2017, le Groupe a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 1,0 milliard d'euros, en deux tranches de 500,0 millions d'euros chacune, conclues pour des durées de 7 ans et 15 ans. Les dates d'échéance respectives de ces deux tranches remboursables in fine sont fixées au 6 juillet 2024 et au 6 juillet 2032 et leurs coupons à respectivement 0,750 % et 1,875 % par an.

En octobre 2017, le Groupe a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 400,0 millions d'euros conclu pour une durée de 6 ans, soit à échéance le 9 octobre 2023. Cet emprunt est assorti d'un coupon à 0,5 % par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

En mars 2018, le Groupe a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 400,0 millions d'euros conclu pour une durée de 8 ans, soit à échéance le 6 mars 2026. Cet emprunt est assorti d'un coupon à 1,0 % par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

En juin 2019, le Groupe a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 400,0 millions d'euros conclu pour une durée de 9 ans, soit à échéance le 24 juin 2028. Cet emprunt est assorti d'un coupon à 0,625 % par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

Obligations Yankee

Le 14 février 1995, Legrand France a émis sur le marché public américain un emprunt obligataire d'un montant de 400,0 millions de dollars américains, portant intérêt fixe au taux de 8,5 % et remboursable le 15 février 2025. Les intérêts de cet emprunt sont payables à terme échu, les 15

février et 15 août de chaque année, la première échéance étant intervenue le 15 août 1995.

En décembre 2013, le Groupe a été sollicité par des détenteurs d'obligations Yankee pour leur racheter des titres. Dans ce cadre, le Groupe a décidé d'acquiescer des obligations Yankee représentant au total un nominal de 6,5 millions de dollars américains. Ces obligations ont été annulées consécutivement à leur acquisition par le Groupe.

Contrat de Crédit 2011

En octobre 2011, Legrand a conclu avec six banques un Contrat de Crédit permettant au Groupe de bénéficier d'une ligne de crédit multidevises d'un montant de 900,0 millions d'euros, renouvelable par tirages successifs et d'échéance 5 ans avec option de renouvellement de deux fois un an. Dans le cadre de ce contrat, la marge appliquée au-delà des taux de marché est fixée en fonction de la notation attribuée au Groupe.

En juillet 2014, le Groupe a signé un accord d'amendement et d'extension de ce Contrat de Crédit avec l'ensemble des banques y ayant souscrit. Au terme de cet accord, la maturité maximum de la ligne de crédit a été allongée de 3 ans, soit jusqu'en juillet 2021, incluant une option de renouvellement de deux fois un an, avec des conditions financières améliorées par rapport à celles d'octobre 2011.

En décembre 2019, le Groupe a signé un nouvel accord d'amendement et d'extension de ce même Contrat de Crédit avec l'ensemble des banques y ayant souscrit. Au terme de cet accord,

- la maturité maximum de la ligne de crédit multidevises de 900,0 millions d'euros a été allongée de 5,5 ans, soit jusqu'en décembre 2026, incluant une option de renouvellement de deux fois un an, avec des conditions financières améliorées par rapport à celles de juillet 2014 et
- la marge appliquée au-delà des taux de marché reste fixée en fonction de la notation attribuée au Groupe mais sera augmentée ou diminuée chaque année en fonction du taux de réalisation annuel de la feuille de route RSE du Groupe.

Le Contrat de Crédit ne fait pas l'objet de covenant.

Au 31 décembre 2019, le Groupe n'effectue pas de tirage sur cette ligne de crédit.

4.6.1 Emprunts non courants

Ces emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui tient compte le cas échéant des coûts de transaction directement attribuables à l'émission de la

dette. Ils sont ensuite évalués au coût amorti, sur la base de leur taux d'intérêt effectif.

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EN NORMES IFRS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2019 ET 31 DÉCEMBRE 2018

Les emprunts non courants s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Emprunts obligataires	2 900,0	2 500,0
Obligations <i>Yankee</i>	347,2	340,4
Dettes financières de location	258,1	6,5
Autres emprunts	89,2	87,3
Emprunts non courants hors coûts d'émission de la dette	3 594,5	2 934,2
Coûts d'émission de la dette	(19,1)	(15,6)
TOTAL	3 575,4	2 918,6

Aucun de ces emprunts ne fait l'objet de garanties.

Les emprunts non courants (hors coûts d'émission de la dette) sont libellés dans les monnaies suivantes, après prise en compte des instruments de couverture (se référer à la note 5.1.2.2) :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Euro	2 908,0	2 455,8
Dollar américain	505,0	373,2
Autres devises	181,5	105,2
EMPRUNTS NON COURANTS HORS COÛTS D'EMISSION DE LA DETTE	3 594,5	2 934,2

Les emprunts non courants (hors coûts d'émission de la dette) au 31 décembre 2019 sont remboursables selon l'échéancier suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Emprunts obligataires	Obligations <i>Yankee</i>	Dettes financières de location	Autres emprunts
Un à deux ans	0,0	0,0	38,3	26,5
Deux à trois ans	400,0	0,0	42,8	43,3
Trois à quatre ans	400,0	0,0	36,2	9,5
Quatre à cinq ans	500,0	0,0	29,2	9,9
Au-delà de cinq ans	1 600,0	347,2	111,6	0,0
EMPRUNTS NON COURANTS HORS COÛTS D'EMISSION DE LA DETTE	2 900,0	347,2	258,1	89,2

Les emprunts non courants (hors coûts d'émission de la dette) au 31 décembre 2018 sont remboursables selon l'échéancier suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Emprunts obligataires	Obligations <i>Yankee</i>	Dettes financières de location	Autres emprunts
Un à deux ans	0,0	0,0	1,5	13,1
Deux à trois ans	0,0	0,0	1,5	24,3
Trois à quatre ans	400,0	0,0	1,3	40,8
Quatre à cinq ans	400,0	0,0	2,1	9,1
Au-delà de cinq ans	1 700,0	340,4	0,1	0,0
EMPRUNTS NON COURANTS HORS COÛTS D'EMISSION DE LA DETTE	2 500,0	340,4	6,5	87,3

Les taux d'intérêt moyens des emprunts non courants s'analysent comme suit :

	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Emprunts obligataires	1,46 %	1,65 %
Obligations <i>Yankee</i>	8,50 %	8,50 %
Dettes financières de location	3,11 %	N/A
Autres emprunts	2,70 %	2,87 %

4.6.2 Emprunts courants

Les emprunts courants s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Titres négociables à court terme	500,0	363,5
Dettes financières de location	61,7	1,5
Autres emprunts	54,5	35,5
TOTAL	616,2	400,5

4.6.3 Analyse des variations des emprunts non courants et courants

Les variations des emprunts non courants et courants s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	Variations n'impactant pas les flux de trésorerie					31 décembre 2018
		Flux de trésorerie	Acquisitions	Reclassements	Effet de conversion	Autres	
Emprunts non courants	3 575,4	396,6	25,6	(73,3)	9,4	298,5	2 918,6
Emprunts courants	616,2	75,8	8,9	73,3	1,4	56,3	400,5
Dette financière brute	4 191,6	472,4	34,5	0,0	10,8	354,8	3 319,1

Les « autres » variations n'impactant pas les flux de trésorerie comprennent l'impact de transition IFRS 16 pour 270,2 millions d'euros.

4.7 IMPOTS DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont comptabilisés sur la base de la différence temporelle entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable consolidée (méthode bilantielle).

Un actif ou un passif d'impôt différé est constaté au taux d'imposition attendu pour la période de réalisation de l'actif ou de règlement du passif.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent des impôts prélevés par la même administration fiscale si cette autorité fiscale le permet.

Un actif d'impôt différé est constaté dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs ou des différences temporelles sur lesquels l'actif d'impôt pourra être imputé. Le Groupe devrait utiliser les actifs d'impôts différés reconnus au plus tard dans les cinq années suivant la date de clôture.



INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EN NORMES IFRS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2019 ET 31 DÉCEMBRE 2018

Les impôts différés constatés au bilan résultent d'écarts temporels entre les bases comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan et s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Impôts différés constatés en France	(242,5)	(220,6)
Impôts différés constatés à l'étranger	(400,7)	(372,6)
TOTAL	(643,2)	(593,2)
Origine des impôts différés :		
- Dépréciations pour stocks et créances clients	54,7	54,7
- Marges en stock	21,1	23,1
- Pertes fiscales reportables reconnues	6,3	9,8
- Contrats de location	2,7	(3,1)
- Immobilisations	(224,5)	(205,4)
- Marques	(445,0)	(445,8)
- Brevets	(18,2)	(9,9)
- Autres provisions	(54,8)	(9,1)
- Avantages postérieurs à l'emploi	38,6	31,1
- Juste valeur des instruments dérivés	(0,7)	(0,9)
- Autres	(23,4)	(37,7)
TOTAL	(643,2)	(593,2)
- dont impôts différés actifs	107,6	107,8
- dont impôts différés passifs	(750,8)	(701,0)

L'échéance de reversement attendu des impôts différés s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Impôts différés actifs (passifs) se reversant à court terme	88,2	91,2
Impôts différés actifs (passifs) se reversant à long terme	(731,4)	(684,4)
TOTAL	(643,2)	(593,2)

Les pertes fiscalement reportables s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Pertes fiscales reportables reconnues	27,4	33,5
Actifs d'impôts différés reconnus	6,3	9,8
Pertes fiscales reportables non reconnues	111,8	111,9
Actifs d'impôts différés non reconnus	23,8	20,1
Pertes fiscales reportables totales	139,2	145,4

4.8 AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Dettes fiscales (hors impôts sur le résultat)	87,3	76,1
Salaires et charges sociales	288,4	260,6
Participation et intéressement des salariés	25,8	25,8
Fournisseurs d'immobilisations	31,3	24,3
Charges à payer	123,3	120,4
Intérêts non échus	34,6	32,9
Produits constatés d'avance	26,2	25,4
Autres passifs courants	36,1	39,7
TOTAL	653,0	605,2

NOTE 5 - AUTRES INFORMATIONS

5.1 INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

5.1.1 Instruments financiers

5.1.1.1 Impact des instruments financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	Période de 12 mois close le			
	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Effets sur le résultat financier	Effets sur les capitaux propres Juste Valeur Conversion	Effets sur le résultat financier	Effets sur les capitaux propres
Autres titres immobilisés		(0,9)	0,0	4,8
Créances clients et comptes rattachés	(1,3)		(0,9)	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10,6		10,9	(1,8)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0,0		0,0	0,0
Emprunts	(84,3)		(74,2)	(15,5)
Instruments dérivés	13,3	0,4	8,5	1,1
TOTAL	(61,8)	(0,5)	(55,8)	(11,4)

Conformément à IFRS 9, les autres titres immobilisés sont valorisés à la juste valeur en contrepartie des capitaux propres. La variation de juste valeur de ces titres impacte ainsi uniquement le bilan et le résultat global de la période du Groupe.

Les obligations *Yankee* libellées en dollars américains et l'instrument financier dérivé libellé en livre britannique sont considérés comme une couverture d'investissement net, tel que précisé en note 4.3.2.

5.1.1.2 Bilan par catégorie des instruments financiers

(en millions d'euros)	31 décembre 2019						31 décembre 2018
	Valeur au bilan	Coût amorti	Juste valeur	Ventilation par niveau de valorisation			Valeur au bilan
				Niveau 1 ⁽¹⁾	Niveau 2 ⁽²⁾	Niveau 3 ⁽³⁾	
ACTIF							
Actifs non courants							
Autres titres immobilisés	1,9		1,9			1,9	2,1
Autres actifs non courants	34,9	31,7	3,2		34,9		14,3
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	36,8	31,7	5,1	0,0	34,9	1,9	16,4
Actifs courants							
Créances clients et comptes rattachés	756,8	756,8			756,8		666,4
Autres actifs financiers courants	1,2		1,2		1,2		1,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 710,9		1 710,9		1 710,9		1 022,5
TOTAL ACTIFS COURANTS	2 468,9	756,8	1 712,1	0,0	2 468,9	0,0	1 690,1
PASSIF							
Passifs non courants							
Emprunts non courants	3 575,4	299,3	3 565,2	3 553,8	299,3	11,4	2 918,6
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	3 575,4	299,3	3 565,2	3 553,8	299,3	11,4	2 918,6
Passifs courants							
Emprunts courants	616,2	616,2	0,0	0,0	616,2	0,0	400,5
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	654,2	654,2			654,2		662,0
Autres passifs financiers courants	1,0		1,0		1,0		1,4
TOTAL PASSIFS COURANTS	1 271,4	1 270,4	1,0	0,0	1 271,4	0,0	1 063,9

(1) Niveau 1 : référence directe à une cotation sur un marché actif.

(2) Niveau 2 : valorisation reposant sur des données de marché observables.

(3) Niveau 3 : valorisation reposant sur des données de marché non observables.

Conformément à IFRS 13, la valorisation à la juste valeur prend en compte le risque de défaut de la contrepartie.

La valorisation des autres passifs financiers courants est soumise à un risque de crédit propre négligeable, eu égard à la notation de la dette financière du Groupe.

5.1.2 Gestion des risques financiers

La politique de trésorerie du Groupe est basée sur des principes de gestion globale des risques financiers et prévoit des stratégies spécifiques pour des domaines tels que le risque de taux d'intérêt, le risque de taux de change, le risque de matières premières et l'investissement des excédents de trésorerie. Le Groupe ne détient aucun instrument dérivé de nature spéculative, en application de sa politique de ne pas s'engager dans des transactions à des fins de spéculation. En conséquence, toutes les transactions portant sur des instruments financiers dérivés

sont exclusivement conclues pour les besoins de la gestion de couverture des risques de taux d'intérêt, de taux de change et de matières premières et sont à ce titre limitées en durée et en montant.

Cette politique est centralisée au niveau du Groupe. Sa mise en œuvre repose sur le service Financements et Trésorerie du Groupe. Celui-ci propose les actions les plus appropriées et les met en application après validation par la Direction Financière et la Direction Générale du Groupe. Un reporting détaillé permet en outre un suivi très complet et permanent des positions du Groupe et le pilotage de la gestion des risques financiers exposés dans cette note.

5.1.2.1 Risque de taux

Dans le cadre de sa politique de gestion du risque de taux, visant principalement à gérer le risque de hausse des taux d'intérêt, le Groupe répartit sa dette entre montant à taux fixe et montant à taux variable.

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EN NORMES IFRS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2019 ET 31 DÉCEMBRE 2018

La ventilation de la dette financière nette (hors coûts d'émission de la dette) entre taux fixe et taux variable, avant couverture, est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019						31 décembre 2018	
	Moins d'1 an	1 an à 2 ans	2 ans à 3 ans	3 ans à 4 ans	4 ans à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total	Total
Actifs financiers*								
dont à taux fixes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
dont à taux variables	1 710,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1 710,9	1 022,5
Passifs financiers**								
dont à taux fixes	(66,5)	(59,4)	(472,2)	(445,7)	(539,1)	(2 058,8)	(3 641,7)	(2 916,7)
dont à taux variables	(549,7)	(5,4)	(13,9)	0,0	0,0	0,0	(569,0)	(418,0)
Exposition nette								
dont à taux fixes	(66,5)	(59,4)	(472,2)	(445,7)	(539,1)	(2 058,8)	(3 641,7)	(2 916,7)
dont à taux variables	1 161,2	(5,4)	(13,9)	0,0	0,0	0,0	1 141,9	604,5

* Actifs financiers : trésorerie et valeurs mobilières de placement.

** Passifs financiers : endettement brut (hors coût d'émission de la dette).

La sensibilité du coût de l'endettement net à la variation des taux d'intérêts, avant prise en compte des opérations de couverture, est présentée ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Impact en résultat avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts	Impact en résultat avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts
Impact du calcul d'une sensibilité + 100 bps	4,0	4,0	6,7	6,7
Impact du calcul d'une sensibilité - 100 bps	(9,0)	(9,0)	(8,6)	(8,6)

L'impact d'une hausse des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à un produit de 4,0 millions d'euros du fait d'une exposition nette à taux variable positive.

Inversement, l'impact d'une baisse des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à une charge de 9,0 millions d'euros.

5.1.2.2 Risque de change

Le Groupe opère au niveau international et est, en conséquence, exposé à un risque de change découlant de l'utilisation de plusieurs devises étrangères.

Lorsque cela est pertinent, des couvertures naturelles sont privilégiées. Si nécessaire, lorsque l'achat d'un actif est financé dans une devise différente de la devise fonctionnelle du pays, le Groupe peut procéder à des couvertures à terme pour se prémunir du risque de change.

Au 31 décembre 2019, les couvertures à terme mises en place concernent le dollar américain, le dollar australien, le dollar canadien, le dollar singapourien, la livre britannique, le peso mexicain le yuan chinois et le zloty polonais et sont comptabilisées à leur juste valeur au bilan.

La ventilation de la dette financière nette (hors coûts d'émission de la dette) par devise de reporting est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019				31 décembre 2018	
	Actifs financiers*	Passifs financiers**	Exposition nette avant couverture	Instruments de couverture	Exposition nette après couverture	Exposition nette après couverture
Euro	1 062,9	(3 587,9)	(2 525,0)	(52,4)	(2 577,4)	(2 333,2)
Dollar américain	452,4	(499,3)	(46,9)	(38,2)	(85,1)	(213,8)
Autres devises	195,6	(123,5)	72,1	90,6	162,7	234,8
TOTAL	1 710,9	(4 210,7)	(2 499,8)	0,0	(2 499,8)	(2 312,2)

* Actifs financiers : trésorerie et valeurs mobilières de placement.

** Passifs financiers : endettement brut (hors coût d'émission de la dette).

La sensibilité de l'endettement brut à la variation du taux de change de l'euro par rapport aux autres devises, avant prise en compte des opérations de couverture effectives, est présentée ci-dessous :

(en millions d'euros)	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Impact en résultat financier avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts	Impact en résultat financier avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts
	Hausse de 10 %		Hausse de 10 %	
Dollar américain	0,3	49,4	0,1	34,4
Autres devises	6,4	11,3	0,2	2,0

(en millions d'euros)	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Impact en résultat financier avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts	Impact en résultat financier avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts
	Baisse de 10 %		Baisse de 10 %	
Dollar américain	(0,3)	(44,9)	(0,1)	(31,3)
Autres devises	(5,8)	(10,3)	(0,2)	(1,9)

La ventilation par devise de reporting des actifs et passifs opérationnels courants hors impôts est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Actif opérationnel courant hors impôts	Passif opérationnel courant hors impôts	Exposition nette	Exposition nette
Euro	496,2	652,5	(156,3)	(122,9)
Dollar américain	591,9	336,1	255,8	248,1
Autres devises	738,8	422,7	316,1	278,0
TOTAL	1 826,9	1 411,3	415,6	403,2

Le tableau ci-dessous présente une répartition du chiffre d'affaires et des coûts opérationnels par devise de reporting au 31 décembre 2019 :

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires		Coûts opérationnels	
Euro	2 218,0	33,5 %	1 764,7	32,8 %
Dollar américain	2 521,8	38,1 %	2 083,8	38,7 %
Autres devises	1 882,5	28,4 %	1 536,4	28,5 %
Total	6 622,3	100,0 %	5 384,9	100,0 %

Lorsque cela est pertinent, des couvertures naturelles sont également recherchées en faisant correspondre les coûts et le chiffre d'affaires dans chacune des devises dans lesquelles le Groupe opère. Pour les montants résiduels, le Groupe peut mettre en place des couvertures optionnelles pour limiter son risque contre la hausse ou la baisse des principales devises concernées, ces couvertures ayant une échéance inférieure à 18 mois.

Le Groupe estime que, tous les autres paramètres demeurant inchangés, une hausse de 10 % du taux de change de l'euro par rapport à toutes les autres devises entraînerait en 2019 une diminution du chiffre d'affaires d'environ 400 millions d'euros (357 millions d'euros en 2018) et du résultat opérationnel d'environ 71 millions d'euros (62 millions d'euros en 2018) ; une baisse de 10 % entraînerait en 2019 une augmentation du chiffre d'affaires d'environ 440 millions d'euros (392 millions d'euros en

2018) et du résultat opérationnel d'environ 78 millions d'euros (69 millions d'euros en 2018).

5.1.2.3 Risque de matières premières

Le Groupe est exposé au risque de matières premières généré par des modifications des prix des matières premières, principalement des matières plastiques et des métaux (acier, cuivre, laiton).

Pour l'exercice 2019, les consommations de matières premières (hors composants) représentaient environ 589 millions d'euros.

Une augmentation de 10 % appliquée aux consommations ci-dessus aurait entraîné une augmentation théorique de ces frais d'environ 59 millions d'euros sur une base annuelle. Le Groupe estime que, si les circonstances le permettent, il pourrait augmenter les prix de vente de ses

produits afin de compenser dans la durée l'effet de telles augmentations.

En complément, le Groupe peut recourir à des couvertures optionnelles spécifiques de montants et de durées limités afin de couvrir une partie de son risque lié à une évolution défavorable des cours de certaines matières premières, notamment le cuivre. Le Groupe n'a pas conclu de tels contrats de couverture au cours de l'exercice 2019.

5.1.2.4 Risque de crédit

Comme indiqué à la note 2.2, une part importante du chiffre d'affaires est réalisée auprès de deux grands distributeurs. Les autres ventes sont essentiellement réalisées auprès de distributeurs de matériel électrique, mais elles sont diversifiées par le nombre des clients et la dispersion géographique. Le Groupe effectue un suivi très actif de ses créances clients : des plafonds de crédit revus régulièrement sont fixés pour tous les clients, le recouvrement des créances fait l'objet d'un suivi rigoureux avec des relances systématiques en cas de dépassement d'échéances et avec une revue régulière de la situation avec la Direction Financière du Groupe. Lorsque la situation le justifie, le Groupe a la possibilité d'avoir recours soit à l'assurance crédit, soit au factoring.

5.1.2.5 Risque de contrepartie

Les instruments financiers susceptibles de se traduire par un risque de contrepartie sont principalement les disponibilités, les dépôts bancaires, les placements à court terme ainsi que les instruments de couverture mis en place par le Groupe. Ces actifs sont placés auprès d'établissements financiers ou d'entreprises de premier plan avec pour objectif de fragmenter l'exposition à ces contreparties. Ces stratégies sont décidées et suivies par la Direction Financière du Groupe, qui assure un suivi régulier des notations et taux de *Credit Default Swap* (contrat d'échange sur risques de crédit) de ces principales contreparties.

5.1.2.6 Risque de liquidité

Le Groupe considère que l'élément essentiel de la gestion du risque de liquidité concerne l'accès à des sources de financement diversifiées en origine et en maturité. Cet élément constitue la base de la politique de financement mise en œuvre par le Groupe.

Ainsi, la dette financière nette qui s'élève à 2 480,7 millions d'euros au 31 décembre 2019, est totalement financée par des lignes de financement arrivant à échéance au plus tôt en 2020 et au plus tard en 2032. La maturité moyenne de la dette brute est de 5,3 ans.

Par ailleurs, Legrand est noté A- avec perspective stable par l'agence Standard & Poor's.

Agence de notation	Dette à long terme	Perspective
S&P	A-	Stable

5.2 INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Au sens d'IAS 24, les seules parties liées identifiées par le Groupe sont ses principaux dirigeants, à savoir les membres du Comité de Direction et le Président du Conseil d'administration.

Il est rappelé que les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général sont dissociées depuis début 2018.

Les rémunérations allouées aux membres du Comité de Direction et au Président du Conseil d'administration au titre de leurs fonctions dans le Groupe sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Rémunération (montants payés sur l'exercice)	7,4	7,6
dont rémunération fixe	4,3	4,6
dont rémunération variable	3,0	2,9
dont autres avantages à court terme ⁽¹⁾	0,1	0,1
Rémunérations long terme (charge de l'exercice) ⁽²⁾⁽³⁾	4,0	6,1
Indemnités de fin de contrat (charge de l'exercice)	0,0	0,0
Engagements de retraite et avantages assimilés ⁽⁴⁾	0,4	(0,3)

(1) Les autres avantages court terme incluent les avantages en nature.

(2) Selon les plans de rémunérations réglés en numéraire décrits en note 4.5.2, avec hypothèse de conditions de performance à 100 %.

(3) Selon les plans de rémunérations réglés en instruments de capitaux propres décrits en note 4.2.1, avec hypothèse de conditions de performance à 100 %.

(4) Variation de la valeur actualisée de l'obligation (en conformité avec IAS 19).

5.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS EVENTUELS

5.3.1 Opérations spécifiques

Les engagements et échéanciers spécifiques sont traités dans les notes suivantes :

- Note 3.3: Immobilisations corporelles ; et
- Note 3.4: Droits d'utilisation d'actifs ; et
- Note 4.5.1: Avantages postérieurs à l'emploi.

5.3.2 Opérations courantes

5.3.2.1 Garanties financières

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Garanties concédées à des banques	151,6	136,5
Garanties concédées à d'autres organismes	48,7	46,1
TOTAL	200,3	182,6

L'essentiel de ces garanties est concédé à des banques par la Société pour le compte de filiales du Groupe établies à l'étranger.

5.3.2.2 Contrats de location hors champ d'application de la norme IFRS 16

Au 31 décembre 2019, le Groupe détient des contrats de location court terme ou de faible valeur ne rentrant pas dans le champ d'application de la norme IFRS 16.

Ces contrats de location concernent principalement des actifs de faible valeur. Les loyers futurs minimaux relatifs à ces engagements ne sont pas matériels au 31 décembre 2019.

5.3.2.3 Engagements d'achat d'immobilisations

Les engagements fermes d'achat d'immobilisations s'élèvent à 20,9 millions d'euros au 31 décembre 2019.

5.3.3 Passifs éventuels

Le Groupe est impliqué dans un certain nombre de litiges ou de procès découlant de son activité normale. La Direction estime avoir correctement provisionné ces risques potentiels, étant précisé qu'aucune provision n'a été constituée pour des litiges ou procès pour lesquels le Groupe considère que les critères de comptabilisation de provision ne sont pas respectés au regard des normes IFRS.

Legrand a fait l'objet d'une perquisition le 6 septembre 2018, au cours de laquelle Legrand a pleinement coopéré avec les autorités compétentes.

5.4 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires des Commissaires aux comptes de la Société figurant au compte de résultat consolidé du Groupe en 2019 se détaille comme suit :

(en euros HT)	PricewaterhouseCoopers Audit SAS		Deloitte & Associés	
Certification des comptes	614 143	96 %	644 028	86 %
Services autres que la certification des comptes (SACC)	23 000	4 %	101 300	14 %
TOTAL	637 143	100 %	745 328	100 %

5.5 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture du 31 décembre 2019.

5.6 RÉCONCILIATION DES CHIFFRES CLÉS

Réconciliation du résultat opérationnel ajusté avec le résultat net de la période :

<i>(en millions d'euros)</i>	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Résultat net de la période	836,1	772,4
Résultat des entités mises en équivalence	1,8	0,4
Impôts sur le résultat	318,3	301,3
(Gains) pertes de change	2,0	(2,2)
Produits financiers	(11,9)	(12,0)
Charges financières	91,1	79,1
Résultat opérationnel	1 237,4	1 139,0
Amortissements & dépréciations liés aux revalorisations d'actifs lors des acquisitions et autres impacts sur le compte de résultat liés aux acquisitions	88,7	73,1
Pertes de valeur des <i>goodwill</i>	0,0	0,0
Résultat opérationnel ajusté	1 326,1	1 212,1

Réconciliation de la marge brute d'autofinancement, du *cash flow* libre et du *cash flow* libre normalisé avec le résultat net de la période :

<i>(en millions d'euros)</i>	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Résultat net de la période	836,1	772,4
Mouvements des actifs et passifs n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :		
Amortissements et dépréciations	309,4	209,7
Variation des autres actifs et passifs non courants et des impôts différés non courants	64,6	105,8
(Gains) pertes de change latents	5,1	6,3
(Plus-values) moins-values sur cessions d'actifs	5,0	5,1
Autres éléments n'ayant pas d'incidence sur la trésorerie	1,5	1,2
Marge brute d'autofinancement	1 221,7	1 100,5
Baisse (hausse) du besoin en fonds de roulement	17,7	(175,2)
Flux de trésorerie des opérations courantes	1 239,4	925,3
Investissements (dont frais de développement capitalisés)	(202,2)	(184,3)
Produit résultant des cessions d'actifs	7,1	5,3
Cash flow libre	1 044,3	746,3
Hausse (baisse) du besoin en fonds de roulement	(17,7)	175,2
(Hausse) baisse du besoin en fonds de roulement normalisé	(16,8)	(28,0)
Cash flow libre normalisé	1 009,8	893,5

Calcul de la dette financière nette :

<i>(en millions d'euros)</i>	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Emprunts courants	616,2	400,5
Emprunts non courants	3 575,4	2 918,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(1 710,9)	(1 022,5)
Dette financière nette	2 480,7	2 296,6

Calcul du besoin en fonds de roulement :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Créances clients et comptes rattachés	756,8	666,4
Stocks	852,6	885,9
Autres créances courantes	217,5	206,0
Créances d'impôt courant ou exigible	60,2	89,6
Actifs (passifs) d'impôts différés se reversant à court terme	88,2	91,2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(654,2)	(662,0)
Autres passifs courants	(653,0)	(605,2)
Dettes d'impôt courant ou exigible	(28,3)	(31,5)
Provisions courantes	(104,1)	(87,9)
Besoin en fonds de roulement	535,7	552,5

LEGRAND

Société anonyme

128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

87000 Limoges

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

LEGRAND Société anonyme

128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

87000 Limoges

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société LEGRAND

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LEGRAND relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du 12 février 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

- pour les deux cabinets, l'émission de lettres de confort dans le cadre d'une émission obligataire par placement privé ;
- pour PricewaterhouseCoopers Audit : une mission de revue de conformité de la documentation des prix de transfert ;
- pour Deloitte & Associés : la mission de vérification des informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce ainsi qu'une attestation sur le chiffre d'affaires.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation

Risque identifié

Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et éventuellement dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité déterminée en fonction de l'actif net réévalué de la société, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir (note 1.3 « Etats financiers Legrand SA »).

Au 31 décembre 2019, ils sont constitués des titres Legrand France SA, qui sont inscrits au bilan pour un montant de 3 774 millions d'euros (note 2.2 « Etats financiers Legrand SA »), soit 74% du total actif, le reste de l'actif étant principalement constitué des créances rattachées à cette participation. Leur correcte évaluation qui nécessite l'exercice du jugement dans le choix des éléments à considérer et dans les hypothèses retenues, est sensible à l'environnement économique et aux incertitudes propres aux prévisions de perspectives d'avenir et est déterminante pour l'appréciation de la situation d'avenir et est déterminante pour l'appréciation de la situation financière et du patrimoine de la société Legrand. Nous avons donc considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de notre audit.

Notre réponse

Nous avons vérifié, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que l'estimation de cette valeur déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.

Nos travaux ont principalement consisté à vérifier que l'estimation de la valeur d'utilité par la direction était basée sur les valeurs d'entreprise déterminées sur la base des mêmes hypothèses que celles retenues pour les tests de dépréciation réalisés par le groupe au

périmètre des activités de la filiale Legrand France SA et des filiales qu'elle détient directement ou indirectement.

Nous avons apprécié la pertinence de l'approche retenue par la direction pour évaluer la valeur d'utilité des titres de Legrand SA.

Nos experts en évaluation ont réalisé une analyse indépendante de certaines hypothèses clés utilisées par la direction dans son estimation, notamment en ce qui concerne le taux d'actualisation, le taux de royalties, et le taux de croissance à l'infini des flux de trésorerie futurs, en se référant à la fois à des données de marchés externes et à des analyses sur des sociétés comparables.

Nous avons analysé la cohérence des projections de flux de trésorerie futurs au regard des réalisations passées et de notre connaissance des activités confortée par des entretiens avec la direction du contrôle de gestion du Groupe.

Nous avons également testé par sondage l'exactitude arithmétique des calculs effectués par la direction.

Enfin, nous nous sommes assurés de la cohérence de la valeur d'usage retenue avec la capitalisation boursière du groupe.

Nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels sur les titres de participation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 19 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société LEGRAND par l'assemblée générale du 21 décembre 2005 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 6 juin 2003 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2019, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 15^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 17^{ème} année, soit pour les deux cabinets, la 14^{ème} année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte et Associés

DocuSigned by:
Signé par : CAMILLE PHELIZON
Heure de signature : 10/04/2020 | 15:32:29 CEST
O: PricewaterhouseCoopers Audit, OU: 0002 672006483
C: FR
Emetteur: BE-YS SIGNATURE AND AUTHENTICATION CA NC
6E50B6D526C24521B5C56BA72203FCCC

Camille PHELIZON

DocuSigned by:

F18F02C471C244E...

Jean-François VIAT

LEGRAND SA

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2019

Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période de 12 mois close le	
	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires	24 725	18 592
Autres produits d'exploitation	1 790	1 245
Total produits d'exploitation	26 515	19 837
Charges d'exploitation		
Autres achats et charges externes	(7 996)	(6 525)
Impôts, taxes et versements assimilés	(1 098)	(707)
Frais de personnel	(9 812)	(9 657)
Dotations aux amortissements et provisions	(2 538)	(1 373)
Autres charges	(711)	(656)
Total charges d'exploitation	(22 155)	(18 918)
Résultat d'exploitation	4 360	919
Produits financiers		
Des participations	450 007	249 851
Des autres valeurs mobilières, créances de l'actif immobilisé	5 977	5 173
Reprises de provisions et transferts de charges	1 933	0
Gains de change	0	1
Autres intérêts et produits assimilés	0	0
Total Produits Financiers	457 917	255 025
Charges financières		
Dotations aux amortissements et provisions	(1 956)	(3 418)
Pertes de change	0	0
Intérêts, charges assimilées et autres charges financières	(39 652)	(41 609)
Total Charges Financières	(41 608)	(45 027)
Résultat financier	416 309	209 998
Résultat courant avant impôts	420 669	210 917
Résultat exceptionnel	(3 141)	149
Bénéfice de l'exercice avant impôt et participation	417 528	211 066
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	(109)	(161)
Impôt sur les bénéfices	13 944	16 630
Bénéfice net de l'exercice	431 363	227 535

Bilan

Actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Actif immobilisé		
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations corporelles	0	0
Immobilisations financières	5 004 544	4 613 216
Total Actif Immobilisé	5 004 544	4 613 216
Actif circulant		
Créances	51 632	34 056
Valeurs mobilières de placement	523	238
Disponibilités	502	70
Total Actif Circulant	52 657	34 364
Comptes de régularisation	15 567	12 455
TOTAL ACTIF	5 072 768	4 660 035

Passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Capitaux propres		
Capital social	1 069 105	1 069 980
Primes et réserves	631 183	788 441
Résultat de l'exercice	431 363	227 535
Provisions réglementées et subventions		0
Total capitaux propres	2 131 651	2 085 956
Provisions	2 737	3 911
Dettes financières		
Autres dettes financières	2 921 271	2 520 090
Total dettes financières	2 921 271	2 520 090
Autres dettes	17 109	50 078
Comptes de régularisation	0	0
TOTAL PASSIF	5 072 768	4 660 035

Tableau des flux de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période de 12 mois close le	
	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Résultat net de la période	431 363	227 535
Mouvements des actifs et passifs n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :		
– Dotations nettes aux amortissements et provisions	(1 893)	1 933
– Dotations nettes aux amortissements sur charges réparties sur plusieurs exercices	2 874	2 394
– Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	(1 173)	(3 876)
– Dotations nettes aux provisions réglementées	0	0
– (Plus-values) moins-values sur cessions d'actifs	0	0
– Autres éléments n'ayant pas d'incidence sur la trésorerie	(5 941)	(3 305)
Marge brute d'autofinancement	425 230	224 681
Variation du besoin en fonds de roulement :		
– Créances clients, comptes rattachés et autres créances	10 749	15 960
– Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes	(30 209)	32 992
– Autres actifs et passifs opérationnels	(45)	0
Flux de trésorerie des opérations courantes	405 725	273 633
– Produit résultant des cessions d'actifs	0	0
– Réductions d'immobilisations financières	0	0
– Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
– Acquisition d'immobilisations financières	(43)	(24)
Flux de trésorerie des opérations d'investissements	(43)	(24)
– Augmentation de capital et prime d'émission	6 329	13 170
– Cession (rachat) d'actions propres et contrat de liquidité	(18 636)	(34 866)
– Dividendes payés par Legrand	(357 063)	(336 818)
– Augmentation (diminution) des emprunts (dont prêts et emprunts intragroupe)	(35 754)	84 839
Flux de trésorerie des opérations financières	(405 124)	(273 675)
Variation nette de la trésorerie	558	(66)
Trésorerie au début de la période	(71)	(5)
Trésorerie à la fin de la période	487	(71)

Notes annexes aux états financiers

Note 1 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	4	Note 8 - DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES DETTES	14
Note 2 - ACTIF IMMOBILISÉ	6	Note 9 - INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT.....	15
Note 3 - AUTRES CRÉANCES	7	Note 10 - AUTRES INFORMATIONS	16
Note 4 - VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	7	Note 11 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....	18
Note 5 - COMPTES DE RÉGULARISATION.....	8	Note 12 - ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS À LA CLÔTURE	18
Note 6 - CAPITAUX PROPRES.....	8		
Note 7 - TABLEAU DES PROVISIONS	14		

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation et conformément au plan comptable révisé et suivant les mêmes méthodes.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Cette rubrique correspond à des logiciels amortis sur 3 ans. Ces logiciels bénéficient d'un amortissement fiscal sur 12 mois, constaté par un amortissement dérogatoire.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont principalement constituées par les titres de participation. Ces derniers sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur d'usage. Cette dernière est déterminée en fonction de l'actif net réévalué de la Société, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

RACHAT D' ACTIONS ET CONTRAT DE LIQUIDITE

Classement comptable

Le classement comptable des actions propres acquises dans le cadre des programmes de rachat est conforme à l'avis CU CNC n° 98-D et dépend de la formulation des objectifs du ou des programmes de rachat.

- affectation explicite à l'attribution aux salariés : les actions sont inscrites en valeurs mobilières de placement, dans la rubrique « actions propres » ;
- affectation explicite à la réduction de capital ou affectations explicites autres que les cas précédents : les actions sont inscrites en autres immobilisations financières, dans les rubriques « actions propres en voie d'annulation » ou « autres actions propres » ;
- les actions rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité sont également comptabilisées en autres immobilisations financières, dans la rubrique « autres actions propres » ;
- les espèces ou placements court terme indisponibles dans le cadre du contrat de liquidité sont enregistrés en autres immobilisations financières dans la rubrique « autres créances immobilisées ».

Dépréciation des actions propres

Les actions propres en voie d'annulation sont évaluées à leur coût d'achat.

Les autres actions propres sont évaluées au plus bas de leur coût d'entrée et de leur valeur d'inventaire. La valeur d'inventaire est constituée par le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice. Une dépréciation est constatée pour les moins-values latentes éventuelles. Les moins-values liées au transfert des actions propres aux salariés sont enregistrées en résultat exceptionnel.

Pour les actions rachetées et affectées à des plans de stock-options ou des plans d'actions de performance, une provision pour risque est constituée pour la différence entre le prix d'attribution aux salariés et la valeur nette comptable des actions propres. Dans le cas des stocks options, cette provision est constituée lorsque l'exercice de l'option par le salarié est probable. Dans le cas des actions de performance comme des stocks options, la provision pour risque est constituée lorsque le Conseil d'administration de Legrand a pris la décision de rachat des actions afférentes au plan concerné.

Cette provision, lorsqu'elle est constatée, est étalée linéairement sur la période d'acquisition des options et des actions de performance.

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Le poste inclut des rachats d'actions propres qui ont été affectées pour attribution aux salariés, tel que décrit à la note 1.4.

CRÉANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte du risque de non-recouvrement, apprécié au cas par cas.

DETTES ET CRÉANCES EN DEVICES

Elles figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours constaté à la fin de l'exercice.

CHARGES À RÉPARTIR

Les charges à répartir représentent les frais d'émission des financements. Ils sont amortis sur la durée des emprunts.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Les primes de remboursement au bilan sont les primes de remboursement liées aux emprunts obligataires émis en 2012, 2015, 2017, 2018 et 2019, décrits en note 8.2. Ces primes sont amorties sur la durée des emprunts.

PROVISION POUR INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE ET AUTRES RÉGIMES DE RETRAITE

Un régime à prestations définies précise le montant des prestations que les salariés recevront à leur retraite, lequel dépend habituellement d'un ou de plusieurs facteurs tels que l'âge, le nombre d'années de cotisation et la rémunération. Le passif enregistré au bilan relatif aux régimes de retraite à prestations définies est la valeur actuelle des engagements à la date du bilan diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Les coûts des services passés, résultant des effets des changements de régimes de retraite, sont intégralement comptabilisés en charges dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont intervenus. Concernant les écarts actuariels, ils sont toujours enregistrés directement au compte de résultat.

Les engagements au titre des régimes à prestations définies sont calculés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de

services futurs du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

La valeur actuelle de l'engagement est déterminée en actualisant les sorties futures de fonds estimées sur la base d'un taux d'actualisation déterminé par référence aux taux de rendement des obligations de première catégorie. Il est arrêté sur la base de l'indice externe iBoxx € Corporates AA 10+, communément retenu comme référence.

Les provisions constituées au bilan couvrent des droits non définitivement acquis concernant les salariés encore en activité au sein de la Société. La Société n'a aucun engagement vis-à-vis d'anciens salariés, les droits définitivement acquis par ceux-ci leur ayant été payés lors de leur départ à la retraite, soit directement, soit par le biais d'un versement libératoire unique à une compagnie d'assurance spécialisée dans le service des rentes.

Le principal régime à prestations définies en vigueur en France concerne le droit à indemnités de fin de carrière.

Tout salarié partant à la retraite a droit à une indemnité de départ proportionnelle à son ancienneté dans l'entreprise.

Cette indemnité est définie par la convention collective à laquelle est rattachée l'entreprise. Elle peut être issue d'un accord d'entreprise si celui-ci est plus favorable au salarié et est généralement différente selon le statut (cadre/non cadre) du salarié.

PROVISION POUR PARTICIPATION ET INTÉRESSEMENT DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS

Legrand SA a adhéré à l'accord dérogatoire de participation du 13 juin 2018. Cet accord de participation s'applique pour une durée de 3 ans et donc pour les calculs de la réserve spéciale de participation de 2018 à 2020. Le périmètre des sociétés parties à l'accord inclut la Société et les sociétés Legrand France, Legrand SNC, Alpes Technologies, Cofrel, Ura, Planet-Wattohm, Intervox Systèmes, Legrand Cable Management, Legrand Énergie Solutions et Legrand Data Center Solutions.

Legrand SA a également adhéré à l'accord d'intéressement du 13 juin 2018. Cet accord d'intéressement s'applique pour une durée de 3 ans et donc pour les exercices 2018 à 2020 pour le même périmètre que celui énoncé pour l'accord dérogatoire de participation.

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour ce document, la Société définit la trésorerie nette comme l'ensemble des dépôts bancaires et des concours bancaires courants (compris dans les dettes financières) dont l'échéance initiale n'excède pas trois mois.

ACTIF IMMOBILISÉ

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

31 Décembre 2019

(en milliers d'euros)	Valeur brute début période	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Valeur brute fin période
Logiciels-valeur brute	479	0	(275)	204
Logiciels-amortissements	(479)	0	275	(204)
Total Immobilisations Incorporelles Nettes	0	0	0	0

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

31 Décembre 2019

(en milliers d'euros)	Valeur brute début période	Variations de l'exercice	Valeur brute fin période
Titres de participation			
Legrand France SA	3 773 659	0	3 773 659
Total	3 773 659	0	3 773 659
Créances rattachées à des participations			
Prêt à Legrand France SA	783 710	405 978	1 189 688
Total	783 710	405 978	1 189 688
Autres immobilisations financières			
Actions propres en voie d'annulation	34 934	(18 747)	16 187
Autres actions propres	19 441	(16 508)	2 933
Autres créances immobilisées	3 357	18 671	22 028
Dépôts, cautions et autres prêts	48	41	89
Total	57 780	(16 543)	41 237
Provisions pour dépréciation			
Dépréciation des autres actions propres	(1 933)	1 893	(40)
Total	(1 933)	1 893	(40)
Total Immobilisations Financières Nettes	4 613 216	391 328	5 004 544

Pour les autres actions propres, la variation s'entend des rachats nets de cessions de la période.

Titres de participation

Les titres n'ont donné lieu à aucune provision.

Créances rattachées à des participations

Le 6 juillet 2017, la Société met en place un contrat de prêt avec la société Legrand France SA d'un montant de 480 632 milliers d'euros pour une durée de 4 ans, soit à échéance le 6 juillet 2021. Ce prêt est assorti d'un intérêt annuel de 0,54 %.

Le 9 octobre 2017, la Société met en place un contrat de prêt avec la société Legrand France SA d'un montant de 397 040 milliers d'euros pour une durée de 6 ans, soit à échéance le 9 octobre 2023. Ce prêt est assorti d'un intérêt

correspondant au taux variable Euribor 1 mois + 0,63 %, avec capitalisation des intérêts.

Le 1er juillet 2019, la Société met en place un contrat de prêt avec la société Legrand France SA d'un montant de 400 000 milliers d'euros pour une durée de 9 ans, soit à échéance le 1er juillet 2028. Ce prêt est assorti d'un intérêt correspondant au taux variable Euribor 1 mois + 0,69 %, avec capitalisation des intérêts.

Autres immobilisations financières

Ce poste inclut les actions propres acquises dans le cadre des programmes de rachat, les actions rachetées dans le cadre du contrat de liquidité et les espèces et placements à court terme du contrat (cf. note 1.4).

Par ailleurs, le 29 mai 2007, Legrand a confié à un organisme financier la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires cotées sur le

marché NYSE Euronext Paris et conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision de l'AMF du 22 mars 2005. À ce titre, 15,0 millions d'euros ont été alloués par la Société au contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2019, Legrand détient 39 613 actions dans le cadre de ce contrat pour une valeur d'acquisition de 2 904 610 euros, présentées en autres actions propres. Les actions font l'objet d'une dépréciation au 31 décembre 2019 pour 12 057 euros.

Les mouvements sur l'exercice 2019, au titre de ce contrat, se sont traduits par un flux de trésorerie positif de

18 724 010 euros et correspondent aux cessions nettes d'acquisitions de 310 606 actions.

Ce montant a été financé par le compte espèces et placements à court terme du contrat de liquidité, dont le solde est de 22 028 508 euros au 31 décembre 2019 lequel est présenté en autres créances immobilisées.

Les rachats d'actions affectés aux salariés sont présentés dans la note sur les valeurs mobilières de placement en note 4.

AUTRES CRÉANCES

Les créances de l'actif circulant s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant		
	Valeur nette	À un an au plus	À plus d'un an
Créances clients	8 286	8 286	0
Etat, impôt sur le bénéfice	11 117	11 117	0
Taxe sur la valeur ajoutée	511	511	0
Créances d'intégration fiscale	207	207	0
Autres créances	31 511	31 511	0
TOTAL A LA FIN DE LA PÉRIODE	51 632	51 632	0
TOTAL AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	34 056	34 056	0

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

En 2019 et 2018, ce poste est uniquement composé des actions propres rachetées dans l'objectif d'une attribution aux salariés.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 Décembre 2019		31 Décembre 2018	
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Plans d'actions de performance	523	0	523	238
TOTAL	523	0	523	238

Le descriptif du programme de rachat d'actions en cours portant sur un montant maximal de 1 milliard d'euros a été publié le 29 mai 2019.

Au cours de l'exercice 2019, la Société a racheté 335 000 actions pour une valeur de 20 351 112 euros.

La décomposition de ce poste est indiquée en note 6.1.

COMPTES DE RÉGULARISATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Charges payées d'avance	66	21
Charges différées à répartir	4 908	4 122
Primes de remboursement	10 593	8 312
TOTAL	15 567	12 455

CAPITAUX PROPRES

CAPITAL SOCIAL

Le capital social au 31 décembre 2019 est de 1 069 104 512 euros représentés par 267 276 128 actions de 4 euros de nominal chacune, auxquelles correspondent 267 276 128 droits de vote théoriques et 266 962 722 droits de vote exerçables (déduction faite des actions détenues par la Société à cette date).

La Société détient 313 406 actions au 31 décembre 2019 contre 905 347 actions au 31 décembre 2018, soit une diminution de 591 941 actions correspondant :

- au rachat de 600 000 actions en dehors du contrat de liquidité;
- au transfert de 331 335 actions aux salariés dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance;

- à l'annulation de 550 000 actions ;

- à la cession nette de 310 606 actions dans le cadre du contrat de liquidité (voir note 2.2.3).

Au 31 décembre 2019, la Société détient 313 406 actions pour une valeur d'acquisition de 19 614 935 euros, affectées de la façon suivante :

- à la mise en œuvre de tout plan d'actions de performance pour 8 793 actions et pour une valeur d'acquisition de 523 405 euros ;
- au contrat de liquidité pour 39 613 actions pour une valeur d'acquisition de 2 904 610 euros (voir note 2.2.3);
- au rachat pour annulation de 265 000 actions et pour une valeur d'acquisition de 16 186 920 euros.

Le détail donne ci-dessous l'évolution du capital social au cours de l'exercice 2019 :

	Nombre d'actions	Nominal	Valeur du capital (en euros)	Prime démission (en euros)
Au 31 décembre 2018	267 495 149	4	1 069 980 596	712 210 665
Souscription d'actions du plan d'options 2009	82 578	4	330 312	728 173
Souscription d'actions du plan d'options 2010	248 401	4	993 604	4 277 099
Annulation d'actions propres	(550 000)	4	(2 200 000)	(32 734 305)
Remboursement d'apport*				(146 768 602)
Au 31 décembre 2019	267 276 128	4	1 069 104 512	537 713 030

* Quote-part des dividendes distribués en juin 2018 prélevée sur la prime d'émission

Le Conseil d'administration du 13 février 2019 a décidé l'annulation de 550 000 actions auto-détenues affectées à l'objectif d'annulation (actions rachetées en 2018). La différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale, soit un montant de 32 734 305 euros, a été affectée en diminution de la prime d'émission.

Dans le cadre des plans d'options de souscription d'action 2009 à 2010, 330 979 actions ont été souscrites au cours de l'exercice 2019 représentant une augmentation de capital, prime d'émission incluse, d'un montant de 6 329 187 euros.

PRIMES ET RÉSERVES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Avant répartition		
Primes d'émission	537 712	712 211
Primes-frais de mise en bourse	(33 206)	(33 206)
Réserve légale	106 998	106 722
Réserves indisponibles	19 679	2 714
Autres réserves et report à nouveau	0	0
TOTAL	631 183	788 441

Les réserves indisponibles correspondent au solde des rachats d'actions, hors actions détenues en vue de leur annulation.

MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 Décembre 2019
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice avant répartition	2 085 956
Variations en cours d'exercice après répartition :	0
- du capital	(876)
- des primes d'émission	(27 729)
- des réserves et report à nouveau	0
- des réserves indisponibles	0
- des dividendes versés*	(357 063)
- des provisions réglementées et subventions	0
- du résultat de l'exercice	431 363
- autres	0
CAPITAUX PROPRES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE AVANT RÉPARTITION	2 131 651

* Cette distribution s'est faite par prélèvement sur :

- d'une part le bénéfice distribuable à hauteur de 0,789 euro par action, soit 210 294 milliers d'euros;
- et d'autre part sur la prime d'émission à hauteur de 0,551 euro par action, soit 146 769 milliers d'euros.

Le 29 mai 2019, l'Assemblée Générale Mixte de Legrand SA a décidé la distribution d'un dividende de 1,34 euro par action, soit 357 063 milliers d'euros.

PLANS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET PLANS D'ACTIONS DE PERFORMANCE

Plans d'actions de performance

Le Conseil d'administration de la Société a également approuvé la mise en œuvre des plans d'actions de performance mentionnés ci-dessous :

	Plan 2015	Plan 2016	Plan 2017	Plans 2018	Plans 2019
Date d'Assemblée	24/05/2013	24/05/2013	27/05/2016	27/05/2016	30/05/2018
Date du Conseil d'administration	29/05/2015	27/05/2016	31/05/2017	30/05/2018	29/05/2019
Nombre total d'actions de performance attribuées gratuitement	394 108 ⁽¹⁾	502 924 ⁽¹⁾	492 254 ⁽¹⁾	524 123	617 818
dont le nombre d'actions de performance attribuées gratuitement aux mandataires sociaux	13 434 ⁽¹⁾	15 504 ⁽¹⁾	12 503 ⁽¹⁾	19 546 ⁽¹⁾	22 954 ⁽¹⁾
- Gilles Schnepf	13 434	15 504	12 503	0	0
- Benoît Coquart	N/A	N/A	N/A	19 546	22 954
Date d'acquisition des actions	17/06/2019	17/06/2020	17/06/2021	15/06/2021 ⁽³⁾ 15/06/2022 ⁽⁴⁾	15/06/2022 ⁽³⁾ 15/06/2023 ⁽⁴⁾
Date de fin de période de conservation	17/06/2019	17/06/2020	17/06/2021	15/06/2023 ⁽³⁾ 15/06/2022 ⁽⁴⁾	15/06/2024 ⁽³⁾ 15/06/2023 ⁽⁴⁾
Nombre d'actions de performance souscrites au 31 décembre 2019	(331 335)	0	0	0	
Nombre cumulé d'actions de performance annulées, caduques ou ajustées	(62 773) ⁽⁵⁾	(29 823)	(29 233)	(20 246)	(9 948)
ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUEES GRATUITEMENT RESTANTES AU 31 DECEMBRE 2019	0	473 101	463 021	503 877	607 870

(1) Compte tenu des modalités de paiement du dividende décidées par les Assemblées Générales Mixtes annuelles de la Société, les 29 mai 2015, 27 mai 2016, 31 mai 2017, 30 mai 2018 et 29 mai 2019, il a été procédé à un ajustement du nombre d'actions de performance attribuées, dans les conditions prévues à l'article L.228-99 du Code de commerce, de façon à tenir compte de l'incidence de cette opération sur les intérêts des bénéficiaires des actions de performance. Par ailleurs, le nombre d'actions de performance a été réduit suite à la décision de Gilles Schnepf de renoncer à une partie des actions de performance qui lui avaient été initialement attribuées dans le cadre des plans 2015 et 2016.

(2) Charge totale par plan évaluée à la date du Conseil d'administration avec une hypothèse de réalisation de 100 % pour chaque critère de performance. Cette charge est à étaler sur les périodes d'acquisition.

(3) Date applicable au dirigeant mandataire social et aux membres du Comité de Direction.

(4) Date applicable aux autres bénéficiaires hors dirigeant mandataire social et membres du Comité de Direction.

(5) Y compris le nombre d'actions de performance ajusté au titre des conditions de performance à 90,8 %.

Plans d'actions de performance 2015, 2016, 2017

Le nombre d'actions de performance définitivement attribuées aux bénéficiaires est déterminé après application d'une condition de présence et de plusieurs critères de performance. La période d'acquisition est de quatre ans.

Nature des critères de performance	Description des critères de performance	Poids des critères de performance par plan	
		2015	2016-2017
Critère de performance financière « externe »	Comparaison entre la moyenne arithmétique sur une période de trois ans de la marge d'EBITDA consolidée de Legrand telle qu'elle ressort des comptes consolidés et la moyenne arithmétique des marges d'EBITDA réalisée par les sociétés composant l'indice MSCI World Capital Goods au cours de cette même période.	1/2	1/3
Critère de performance financière « interne »	Moyenne arithmétique sur une période de trois ans du niveau de <i>cash flow</i> libre normalisé en pourcentage du chiffre d'affaires, tel qu'il ressort des comptes consolidés.	1/2	1/3
Critère de performance extra-financière	Moyenne arithmétique sur une période de trois ans de la moyenne des taux d'atteinte annuels des priorités de la feuille de route RSE du Groupe.	N/A	1/3

Suite à l'application de la norme IFRS 16 par le Groupe, le Conseil d'administration du 20 mars 2019 a décidé de remplacer, en ce qui concerne la mesure de la performance de l'année 2019 du plan 2017, les critères d'EBITDA et de

cash flow libre par des critères de marge opérationnelle et de croissance organique ajustée avant acquisitions alignés sur les objectifs 2019 de la Société.

Plans d'actions de performance 2018 et 2019

Le nombre d'actions de performance définitivement attribuées aux bénéficiaires est déterminé après application d'une condition de présence effective dans le Groupe à l'expiration de la période d'acquisition et de plusieurs critères de performance.

Pour le dirigeant mandataire social et les membres du Comité de Direction, la période d'acquisition est de trois ans plus une période de conservation supplémentaire de deux ans ; pour les autres bénéficiaires, la période d'acquisition est de quatre ans, sans période de conservation.

Critères de performance applicables au dirigeant mandataire social et aux membres du Comité de Direction

Les critères de performance applicables au dirigeant mandataire social et aux membres du Comité de Direction ont été définis comme suit :

Nature des critères de performance	Description des critères de performance et méthode de fixation des objectifs	Poids des critères de performance
Objectif de croissance organique du chiffre d'affaires	Objectif : moyenne arithmétique sur 3 ans des bornes (basses et hautes) de l'objectif annuel concerné Comparaison de l'objectif à la moyenne des réalisations sur 3 ans	1/4
Objectif de la marge opérationnelle ajustée avant acquisitions ⁽¹⁾	Objectif : moyenne arithmétique sur 3 ans des bornes (basses et hautes) de l'objectif annuel concerné Comparaison de l'objectif à la moyenne des réalisations sur 3 ans	1/4
Taux d'atteinte annuels de la feuille de route RSE du Groupe	Objectif : moyenne arithmétique sur 3 ans des objectifs annuels de la feuille de route RSE du Groupe	1/4
Performance du cours de bourse de Legrand comparée à la performance de l'indice CAC 40	Différentiel de performance entre le cours de bourse de Legrand et celui de l'indice CAC 40 sur une période de 3 ans	1/4

(1) La marge opérationnelle ajustée avant acquisitions correspond au résultat opérationnel ajusté (se référer aux chiffres clés).

Critères de performance applicables aux autres bénéficiaires

Les critères de performance applicables aux autres bénéficiaires hors dirigeant mandataire social et membres du Comité de Direction ont été définis comme suit :

Nature des critères de performance	Description des critères de performance et méthode de fixation des objectifs	Poids des critères de performance
Objectif de croissance organique du chiffre d'affaires	L'objectif à atteindre pour ce critère fixé annuellement correspond aux bornes (basses et hautes) de l'objectif annuel concerné. Le taux de réalisation annuel se mesure par rapport à l'objectif annuel. Le taux de paiement final du critère correspond à la moyenne arithmétique sur une période de trois ans des taux de réalisation annuels.	1/3
Objectif de la marge opérationnelle ajustée avant acquisitions ⁽¹⁾	L'objectif à atteindre pour ce critère fixé annuellement correspond aux bornes (basses et hautes) de l'objectif annuel concerné. Le taux de réalisation annuel se mesure par rapport à l'objectif annuel. Le taux de paiement final du critère correspond à la moyenne arithmétique sur une période de trois ans des taux de réalisation annuels.	1/3
Taux d'atteinte annuels de la feuille de route RSE du Groupe	Le taux de réalisation annuel correspond au taux d'atteinte de la feuille de route RSE annuelle. Le taux de paiement final du critère correspond à la moyenne arithmétique sur une période de trois ans des taux de réalisation annuels.	1/3

(1) La marge opérationnelle ajustée avant acquisitions correspond au résultat opérationnel ajusté (se référer aux chiffres clés).

Le taux de paiement final de chacun des critères correspond à la moyenne arithmétique sur une période de trois ans des taux de réalisation annuels.

Dans l'hypothèse où l'ensemble des actions de performance des plans 2016 à 2019 étaient attribuées selon l'allocation cible avant application des critères de performance (soit 2 047 869 actions), cela représenterait une dilution de 0,8 % du capital de la Société au 31 décembre 2019.

Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Depuis le Plan 2010, aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a été effectuée.

Le Conseil d'administration de la Société a approuvé la mise en œuvre des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions mentionnés ci-dessous :

	Plan 2009	Plan 2010
Date d'Assemblée	15/05/2007	15/05/2007
Date du Conseil d'administration	04/03/2009	04/03/2010
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	1 192 949 ⁽¹⁾	3 288 702 ⁽¹⁾
dont le nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux	95 459 ⁽¹⁾	224 083 ⁽¹⁾
- Gilles Schnepf	48 711 ⁽¹⁾	138 813 ⁽¹⁾
- Olivier Bazil	46 748 ⁽¹⁾	85 270 ⁽¹⁾
Point de départ d'exercice des options	05/03/2013	05/03/2014
Date d'expiration	04/03/2019	04/03/2020
	12,82 euros ⁽¹⁾	21,12 euros ⁽¹⁾
	Moyenne des vingt derniers cours de clôture précédant la date du Conseil d'administration	Moyenne des vingt derniers cours de clôture précédant la date du Conseil d'administration
Prix de souscription ou d'achat		
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	(2) (3)	(2) (3)
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2019	(1 074 938)	(2 590 054)
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	(118 011)	(240 817)
OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS RESTANTES AU 31 DÉCEMBRE 2019	0	457 831

(1) Compte tenu des modalités de paiement du dividende décidées par les Assemblées Générales Mixtes annuelles de la Société, les 29 mai 2015, 27 mai 2016, 31 mai 2017, 30 mai 2018 et 29 mai 2019, il a été procédé à un ajustement du nombre et du prix d'exercice des stocks-options, dans les conditions prévues à l'article L.228-99 du Code de commerce de façon à tenir compte de l'incidence de cette opération sur les intérêts des bénéficiaires des stocks-options.

(2) À l'issue d'une durée maximum de 4 ans sauf démission ou licenciement pour faute lourde.

(3) L'ensemble de ces plans comportait des conditions de performance. Pour plus de détails, se référer à la note 12 des comptes consolidés au 31 décembre 2014.

Le cours de bourse moyen pondéré lors des levées d'options réalisées au cours de l'exercice 2019 s'est élevé à 62,39 euros.

Dans l'hypothèse où l'ensemble de ces options (soit 457 831 options) étaient exercées, cela représenterait une dilution maximale de 0,2 % du capital de la Société au 31 décembre 2019 (cette dilution est maximale car elle ne tient pas compte du prix de souscription de ces options).

TABLEAU DES PROVISIONS

31 Décembre 2019				
(en milliers d'euros)	Au début de la période	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	A la fin de la période
Provisions pour pensions et obligations similaires	484	442	0	926
Autres provisions	3 427	1 137	(2 753)	1 811
Provisions	3 911	1 579	(2 753)	2 737
Dépréciation sur immobilisations financières	1 933	40	(1 933)	40
Dépréciation sur valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
Provisions pour dépréciations	1 933	40	(1 933)	40
TOTAL	5 844	1 619	(4 686)	2 777
Dotations et reprises				
- d'exploitation		1 579	(2 753)	
- financières		40	(1 933)	
- exceptionnelles		0	0	
TOTAL		1 619	(4 686)	

Les autres provisions sont constituées par le forfait social sur les plans d'actions de performance. (se référer à la note 6.4.1)

DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES DETTES

31 Décembre 2019				
(en milliers d'euros)	Montant net	Échéances		
		À un an au plus	À plus d'un an et à cinq ans au plus	À plus de cinq ans
Emprunts obligataires	2 921 256	21 256	1 300 000	1 600 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, dont :				
- À un an maximum à l'origine	15	15	0	0
- À plus d'un an à l'origine	0	0	0	0
Emprunts et dettes financières divers	0	0	0	0
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	2 921 271	21 271	1 300 000	1 600 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 387	2 387	0	0
Dettes fiscales et sociales	7 070	7 070	0	0
Autres dettes	7 652	7 652	0	0
TOTAL AUTRES DETTES	17 109	17 109	0	0
TOTAL A LA FIN DE LA PÉRIODE	2 938 380	38 380	1 300 000	1 600 000
TOTAL AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	2 570 168	70 168	1 300 000	1 200 000

CONTRAT DE CREDIT 2011

En octobre 2011, la Société a conclu avec six banques un Contrat de crédit permettant de bénéficier d'une ligne de crédit multidevises d'un montant de 900,0 millions d'euros,

renouvelable par tirages successifs et d'échéance 5 ans avec option de renouvellement de deux fois un an. Dans le cadre de ce contrat, la marge appliquée au-delà des taux de marché est fixée en fonction de la notation attribuée au Groupe.

En juillet 2014, la Société a signé un accord d'amendement et d'extension du Contrat de Crédit avec l'ensemble des banques y ayant souscrit.

Au terme de cet accord, la maturité maximum de la ligne de crédit a été allongée de 3 ans, soit jusqu'en juillet 2021, incluant une option de renouvellement de deux fois un an, avec des conditions financières améliorées par rapport à celles d'octobre 2011.

En décembre 2019, la Société a signé un nouvel accord d'amendement et d'extension du Contrat de Crédit avec l'ensemble des banques y ayant souscrit. Au terme de cet accord :

- la maturité maximum de la ligne de crédit multidevises de 900,0 millions d'euros a été allongée de 5,5 ans, soit jusqu'en décembre 2026, incluant une option de renouvellement de deux fois un an, avec des conditions financières améliorées par rapport à celles de juillet 2014 et.
- la marge appliquée au-delà des taux de marché reste fixée en fonction de la notation attribuée au Groupe, mais sera augmentée ou diminuée chaque année en fonction du taux de réalisation annuel de la feuille de route RSE du Groupe.

Le Contrat de Crédit ne fait pas l'objet de covenant.

Au 31 décembre 2019, la Société n'effectue pas de tirage sur cette ligne de crédit.

EMPRUNTS OBLIGATAIRES

En avril 2012, la Société a émis un emprunt obligataire de 400,0 millions d'euros conclu pour une durée de 10 ans, soit à échéance le 19 avril 2022. Cet emprunt est assorti d'un

coupon de 3,375 % par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

En décembre 2015, la Société a émis un emprunt obligataire de 300,0 millions d'euros conclu pour une durée de 12 ans, soit à échéance le 16 décembre 2027. Cet emprunt est assorti d'un coupon de 1,875 % par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

En juillet 2017, la Société a émis un emprunt obligataire d'un milliard d'euros, en deux tranches respectives de 500,0 millions d'euros chacune, de maturités 7 et 15 ans. Les dates d'échéance respectives de ces deux tranches d'obligations sont fixées au 6 juillet 2024 et au 6 juillet 2032, leurs coupons à respectivement 0,750 % et 1,875 % par an et feront l'objet d'un remboursement in fine.

En octobre 2017, la Société a émis un emprunt obligataire de 400,0 millions d'euros pour une durée de 6 ans, soit à échéance le 09 octobre 2023. Cet emprunt est assorti d'un coupon de 0,50 % par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

En mars 2018, la Société a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 400,0 millions d'euros conclu pour une durée de 8 ans, soit à échéance le 06 mars 2026. Cet emprunt est assorti d'un coupon de 1,0 % par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

En juin 2019, la Société a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 400,0 millions d'euros conclu pour une durée de 9 ans, soit à échéance le 24 juin 2028. Cet emprunt est assorti d'un coupon de 0,625 % par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

AUTRES DETTES

Les autres dettes comprennent le montant des dettes d'intégration fiscale pour 7 631milliers d'euros.

INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le chiffre d'affaires s'élève à 24 725 milliers d'euros et représente des prestations de services intragroupe situées à 100 % en France.

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0
Produits exceptionnels sur opérations de capital	2 163	217
Reprises sur provisions et transferts de charges	18 556	0
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	20 719	217
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(3 794)	0
Charges exceptionnelles sur opérations de capital	(20 066)	(68)
Dotations aux amortissements et provisions	0	0
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	(23 860)	(68)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(3 141)	149

Les produits et charges sur opérations en capital correspondent essentiellement aux produits et charges générés lors des opérations d'achat et vente d'actions propres, effectuées dans le cadre du contrat de liquidité pour 2 163 milliers d'euros (produits) ainsi que des attributions d'actions de performance transférées aux bénéficiaires au titre du plan 2015 pour 20 066 milliers d'euros (charges).

Le compte reprise et transfert de charges exceptionnelles comprend un produit de 18 556 milliers d'euros, reflet des refacturations des moins-values constatées ou prévues au niveau de la société Legrand SA suite au transfert des actions de performance aux salariés des différentes filiales du Groupe.

AUTRES INFORMATIONS

IMPÔTS

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

(en milliers d'euros)	Base : produits (ou charges)				Produits (ou charges) fiscaux latents*		
	Mouvements de l'exercice						
	01/01/2019	Dotation	Reprise	31/12/2019	01/01/2019	Variation	31/12/2019
Différences entre le régime fiscal et le traitement comptable de certains postes :							
Produits imposés non encore comptabilisés							
Gains de change latent							
Charges non déductibles temporairement							
Participation	(194)	0	12	(182)	67	(9)	58
Pensions, obligations similaires et indemnités	(474)	(439)	0	(913)	123	113	236
Autres provisions	(3 409)	(1 138)	2 693	(1 854)	1 127	(637)	490
Impôts, taxes et autres	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	(4 077)	(1 577)	2 705	(2 949)	1 317	(533)	784

* Déterminés selon la méthode du report variable, et en tenant compte de la contribution sociale de 3,3% ayant pris effet au 1er janvier 2000. Le taux retenu est le taux en vigueur pour l'exercice 2019.

Intégration fiscale

La Société est la mère de l'intégration fiscale qui regroupe les sociétés françaises du Groupe qui répondent aux critères d'entrée dans cette intégration. Cette intégration fiscale s'est créée au 1er janvier 2003.

La convention d'intégration fiscale conclue est la convention dite de « neutralité » dans laquelle chaque filiale calcule et paye son impôt à la mère comme si elle avait été en dehors de l'intégration fiscale.

Le compte impôt enregistre la différence entre l'impôt dû dans l'intégration fiscale et l'impôt lié aux résultats des filiales fiscalement bénéficiaires.

Pour l'année 2019, le produit d'impôt net est de 13 944 milliers d'euros.

EXPOSITION AUX RISQUES DES MARCHÉS (TAUX, CHANGE, CRÉDIT)

Gestion des risques financiers

La politique de trésorerie du Groupe est basée sur des principes de gestion globale des risques financiers et prévoit des stratégies spécifiques pour des domaines tels que le risque de taux d'intérêt, le risque de taux de change, le risque de matières premières et l'investissement des excédents de trésorerie. Le Groupe ne détient aucun instrument dérivé de nature spéculative, en application de sa politique de ne pas s'engager dans des transactions à des fins de spéculation. En conséquence, toutes les transactions portant sur des instruments financiers dérivés sont exclusivement conclues pour les besoins de la gestion de couverture des risques de taux d'intérêt, de taux de change et de matières premières et sont à ce titre limitées en durée et en montant.

Il n'y a aucune couverture prise au niveau de la Société au 31 décembre 2019.

Risque de contrepartie

Les instruments financiers susceptibles de se traduire par un risque de contrepartie sont principalement les disponibilités, les dépôts bancaires, les placements à court terme ainsi que les instruments de couverture mis en place par le Groupe. Ces actifs sont placés auprès d'établissements financiers ou d'entreprises de premier plan avec pour objectif de fragmenter l'exposition à ces contreparties. Ces stratégies

sont décidées et suivies par la Direction financière du Groupe, qui assure un suivi hebdomadaire des notations et taux de Credit Default Swap (contrat d'échange sur risques de crédit) de ces contreparties.

Risque de liquidité

Le Groupe considère que l'élément essentiel de la gestion du risque de liquidité concerne l'accès à des sources de financement diversifiées en origine et en maturité. Cet élément constitue la base de la politique de financement mis en œuvre par le Groupe.

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Au 31 décembre 2019 et 2018, la Société était engagée pour les montants suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Garanties concédées à des banques	0	0
Garanties concédées à d'autres organismes	63	63
TOTAL	63	63

EFFECTIFS

	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Effectifs moyens		
Cadres	37	31
Employés	5	4
Apprentis	1	2
TOTAL	43	37

RÉMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX DIRIGEANTS ET NON DIRIGEANTS

Durant l'année 2019, la rémunération attribuée à Monsieur Gilles Schnepf s'élève à 625 milliers d'euros, et la rémunération attribuée à Monsieur Benoît Coquart s'élève à 1 546 milliers d'euros.

Pour plus de détails sur les rémunérations de Messieurs Gilles Schnepf et Benoît Coquart ainsi que des mandataires sociaux non dirigeants, le lecteur est invité à se référer au chapitre 6.2.2 du document d'enregistrement universel.

INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

En application du décret n° 2009-267 du 09 mars 2009, il n'y a aucune transaction significative effectuée par la Société avec des parties liées lorsque ces transactions n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché.



TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capital social	Autres capitaux propres	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres		Prêts et avances	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires HT	Résultat de l'exercice Bénéfice (perte)	Dividende encaissé
	(en milliers d'euros)	euros	%	Brute	Nette					
Sociétés françaises										
Legrand France SA	54 913	757 838	100	3 773 659	3 773 659	1 220 742	63	872 120	328 518	450 008

Les informations ci-dessus sont données sous réserve de modification du résultat décidé par le Conseil.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Néant.

ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

LEGRAND

Société anonyme
128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
87000 Limoges

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2019**

LEGRAND

Société anonyme
128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
87000 Limoges

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

À l'assemblée générale de la société LEGRAND,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE


Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

DocuSigned by:
 Signé par : CAMILLE Phelizon
Heure de signature : 16/04/2020 | 15:32:28 CEST
O: PricewaterhouseCoopers Audit, OU: 0002 672006483
C: FR
Émetteur : BE-YS SIGNATURE AND AUTHENTICATION CA NC
6E50B6D526C24521B5C56BA72203FCCC

Camille Phelizon

DocuSigned by:
 VIAT Jean-François
F18F02C471C244E...

Jean-François Viat

Legrand

Société Anonyme

128 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
87 045 Limoges Cedex

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2019

Legrand

Société Anonyme

128 avenue du Maréchal de Tassigny
87 045 Limoges Cedex

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale des actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de Legrand SA, désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2019 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance. La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de Legrand SA, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur le site internet ou sur demande de la Direction RSE de Legrand SA.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations » ;

Et d'exprimer, à la demande de la société et en dehors du champ d'accréditation, une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les taux de réalisation des objectifs 2019 de la Feuille de route 2019-2021 ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de devoir de vigilance, de lutte contre la corruption et de fiscalité, ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 (*Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*).

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- Nous avons pris connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques.
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1.
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance.
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - o apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés ; et

- corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes, à savoir celles relatives à la feuille de route, par des travaux menés au niveau de l'entité consolidante.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration.
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations.
- Nous avons mis en œuvre, pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs (*présentés en annexe 1*) que nous avons considérés les plus importants :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices (*présentées en annexe 2*) et couvrent entre 17% et 27% des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests.
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de Legrand SA.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes entre décembre 2019 et février 2020.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une trentaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Attestation d'assurance modérée sur les taux de réalisation des objectifs 2019 de la Feuille de route 2019-2021

Nature et étendue des travaux

Concernant les taux de réalisation des objectifs 2019 de la Feuille de route 2019-2021 présentés dans le tableau récapitulatif du paragraphe « Performance extra-financière 2019 » du rapport de gestion, nous avons mené des travaux de même nature que ceux décrits dans la partie ci-dessus pour les résultats que nous avons considérés les plus importants.

Nous estimons que ces travaux nous permettent d'exprimer une assurance modérée sur les taux de réalisation des objectifs 2019 de la Feuille de route 2019-2021.

Conclusion

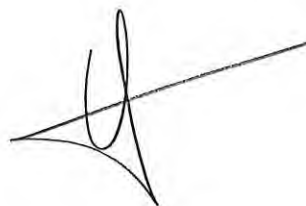
Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les taux de réalisation des objectifs 2019 de la Feuille de route 2019-2021, pris dans leur ensemble, ont été établis de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Paris-La Défense, le 19 février 2020
L'un des commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés

A blue ink signature consisting of a long horizontal stroke with a small loop at the end.

Jean-François Viat
Associé, Audit

A black ink signature consisting of a stylized 'O' and 'J' followed by a long horizontal stroke.

Olivier Jan
Associé, Développement Durable

Annexe 1

Les informations jugées les plus importantes et sur lesquelles des travaux de détails ont été réalisés sont les suivantes :

Informations importantes
Informations quantitatives relatives à la santé et la sécurité au travail
Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt Taux de gravité des accidents du travail Nombre de maladies professionnelles reconnues
Autres informations sociales quantitatives
Effectifs inscrits à fin 2019 Total des recrutements Total des départs (dont licenciements) Nombre d'heures de formation par collaborateur (Monde) Absentéisme – Monde (toutes catégories d'emploi) Pourcentage des effectifs non-managers au salaire minimum Pourcentage de salariés employés au sein d'entités dans lesquelles il y a une organisation représentative du personnel et/ou syndicale
Informations environnementales quantitatives
Consommation d'eau (milliers de m ³) Consommation d'énergie directe et indirecte (GWh) Émissions totales de CO ₂ liées aux consommations d'énergie ou scopes 1 et 2 (milliers teq.CO ₂) Émissions indirectes de CO ₂ ou scope 3 (milliers teq. CO ₂) Emissions de Composés Organiques Volatils (COV) (tonnes) Déchets produits (milliers de tonnes) – dont déchets dangereux Déchets valorisés (dirigés vers des filières de valorisation) (%)

Annexe 2

L'échantillon d'entités et de sites sélectionnés est présenté ci-dessous :

Informations quantitatives relatives à la santé et la sécurité au travail :

EDIA (France), Italie, Legrand Bticino (Mexique), Legrand Hongrie et Numéric (Inde).

Informations sociales quantitatives :

Italie, Legrand Bticino (Mexique), Legrand Hongrie et Legrand USA.

Informations environnementales quantitatives :

Caxias (Brésil), Queretaro (Mexique), Spinetta Alessandria (Italie), Szentes (Hongrie), Tradate (Italie), Varèse (Italie) et West Hartford (USA).

LEGRAND S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes
sur la réduction du capital**

(Assemblée générale mixte du 27 mai 2020 - 21^{ème} résolution)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte & Associés
6 Place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

(Assemblée générale mixte du 27 mai 2020 - 21^{ème} résolution)

A l'Assemblée générale de la société
LEGRAND S.A.
128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
87000 LIMOGES

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée générale, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital à la date de la présente assemblée générale, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

DocuSigned by:
Signé par : CAMILLE Phelizon
Heure de signature : 16/04/2020 | 15:32:29 CEST
O: PricewaterhouseCoopers Audit, OU: 0002 672006483
C: FR
Émetteur : BE-YS SIGNATURE AND AUTHENTICATION CA NG
6E50B6D526C24521B5C56BA72203FCCC

DocuSigned by:
VIAT Jean-François
F18F02C471C244E...

Camille Phelizon

Jean-François Viat

LEGRAND

Société Anonyme

128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
87000 LIMOGES

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et/ou de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription

Assemblée générale mixte du 27 mai 2020
Vingt-deuxième, vingt-troisième, vingt-quatrième,
vingt-cinquième, vingt-huitième et vingt-neuvième
résolutions

LEGRAND

Société Anonyme

128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
87000 LIMOGES

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et/ou de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription

Assemblée générale mixte du 27 mai 2020 – Vingt-deuxième, vingt-troisième, vingt-quatrième, vingt-cinquième, vingt-huitième et vingt-neuvième résolutions

A l'Assemblée générale de la société Legrand,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société (la « Société ») et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Conseil d'administration de différentes émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport:

- de lui déléguer, avec faculté de subdélégation, pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée générale, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose, le cas échéant, de supprimer votre droit préférentiel de souscription :
 - émission avec maintien du droit préférentiel de souscription (vingt-deuxième résolution), (i) d'actions de la Société, (ii) de valeurs mobilières régies par les articles L. 228-91 et suivants du code de commerce qui sont des titres de capital de la Société donnant accès à d'autres titres de capital de la Société et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, ou (iii) de valeurs mobilières régies ou non par les articles L. 228-91 et suivants du code de commerce, donnant accès ou susceptibles de donner accès à des titres de capital à émettre de la Société, ces valeurs mobilières pouvant le cas échéant également donner accès à des titres de capital existants et/ou à des titres de créance de la Société ;

- émission avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offres au public autres que celles visées à l'article L. 411-2 du code monétaire et financier (vingt-troisième résolution), (i) d'actions de la Société, (ii) de valeurs mobilières régies par les articles L. 228-91 et suivants du code de commerce qui sont des titres de capital de la Société donnant accès à d'autres titres de capital de la Société et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, ou (iii) de valeurs mobilières régies ou non par les articles L. 228-91 et suivants du code de commerce, donnant accès ou susceptibles de donner accès à des titres de capital à émettre de la Société, ces valeurs mobilières pouvant le cas échéant également donner accès à des titres de capital existants et/ou à des titres de créance de la Société, étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres apportés à toute offre publique comportant une composante échange, initiée par la Société sur des titres d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, dans les conditions et sous les réserves prévues à l'article L. 225-148 du code de commerce ;
- émission avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offres au public visées au 1° de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier et dans la limite de 20% du capital social par an (vingt-quatrième résolution), (i) d'actions de la Société, (ii) de valeurs mobilières régies par les articles L. 228-91 et suivants du code de commerce qui sont des titres de capital de la Société donnant accès à d'autres titres de capital de la Société et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, ou (iii) de valeurs mobilières régies ou non par les articles L. 228-91 et suivants du code de commerce, donnant accès ou susceptibles de donner accès à des titres de capital à émettre de la Société, ces valeurs mobilières pouvant le cas échéant également donner accès à des titres de capital existants et/ou à des titres de créance de la Société ;
- de lui déléguer, avec faculté de subdélégation, pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée générale, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à une émission (i) d'actions de la Société, (ii) de valeurs mobilières régies par les articles L. 228-91 et suivants du code de commerce qui sont des titres de capital de la Société donnant accès à d'autres titres de capital de la Société et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, ou (iii) de valeurs mobilières régies ou non par les articles L. 228-91 et suivants du code de commerce donnant accès ou susceptibles de donner accès à des titres de capital à émettre de la Société, ces valeurs mobilières pouvant le cas échéant également donner accès à des titres de capital existants et/ou à des titres de créance de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (vingt-huitième résolution), dans la limite de 5% du capital social au moment de l'émission.

Le montant nominal global des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, ne pourra, selon la vingt-neuvième résolution, excéder 200 millions d'euros au titre des vingt-deuxième, vingt-troisième, vingt-quatrième, vingt-cinquième, vingt-septième et vingt-huitième résolutions, étant précisé que :

- le montant nominal des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, ne pourra excéder 200 millions d'euros au titre de la vingt-deuxième résolution,
- le montant nominal des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, ne pourra excéder 100 millions d'euros au titre des vingt-troisième et vingt-quatrième résolutions, et
- le montant nominal des augmentations du capital susceptible d'être réalisées, immédiatement ou à terme, ne pourra excéder 25 millions d'euros au titre de la vingt-huitième résolution, ce montant s'imputant sur le plafond de 100 millions d'euros fixés par les vingt-troisième et vingt-quatrième résolutions.

Le montant nominal global des titres de créance susceptibles d'être émis ne pourra, selon la vingt-neuvième résolution, excéder 2 milliards d'euros au titre des vingt-deuxième, vingt-troisième, vingt-quatrième, vingt-cinquième, vingt-septième et vingt-huitième résolutions, étant précisé que :

- le montant nominal des titres de créance susceptibles d'être émis ne pourra excéder 2 milliards d'euros au titre de la vingt-deuxième résolution et,
- le montant nominal des titres de créance susceptibles d'être émis ne pourra excéder 1 milliard d'euros au titre de chacune et de l'ensemble des vingt-troisième, vingt-quatrième et vingt-huitième résolutions.

Ces plafonds tiennent compte du nombre supplémentaire de titres à créer dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux vingt-deuxième, vingt-troisième et vingt-quatrième résolutions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du code de commerce, si vous adoptez la vingt-cinquième résolution.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration au titre des vingt-troisième et vingt-quatrième résolutions.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre des vingt-deuxième et vingt-huitième résolutions, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.

Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seraient réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les vingt-troisième et vingt-quatrième résolutions.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre Conseil d'administration, en cas d'émissions de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, en cas d'émissions de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre et en cas d'émissions d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

DocuSigned by:
Signé par : CAMILLE Phelizon
Heure de signature : 16/04/2020 | 18:22:11 CEST
O: PricewaterhouseCoopers Audit, OU: 0002 672006483
C: FR
Émetteur : BE:YS SIGNATURE AND AUTHENTICATION CA NC
6E50B8D926C24521B5C568A72203FCCC

Camille Phelizon

DocuSigned by:
VIAT Jean-François
F18F02C471C244E...

Jean-François Viat

LEGRAND

Société Anonyme

128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
87000 LIMOGES

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières complexes réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise

Assemblée générale mixte du 27 mai 2020
Vingt-septième résolution

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

LEGRAND

Société Anonyme

128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
87000 LIMOGES

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières complexes réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise

Assemblée générale mixte du 27 mai 2020 - Vingt-septième résolution

A l'Assemblée générale de la société Legrand,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société (la « Société ») et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider l'émission :

- i) d'actions de la Société,
- ii) de valeurs mobilières régies par les articles L. 228-91 et suivants du code de commerce qui sont des titres de capital de la Société, donnant accès à d'autres titres de capital de la Société et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, ou
- iii) de valeurs mobilières régies ou non par les articles L. 228-91 et suivants du code de commerce, donnant accès ou susceptibles de donner accès à des titres de capital à émettre de la Société, ces valeurs mobilières pouvant le cas échéant également donner accès à des titres de capital existants et/ou à des titres de créance de la Société,

avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés et anciens salariés, adhérents à un plan d'épargne de la Société et des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L. 3344-1 du Code du travail, dès lors que ces salariés ou anciens salariés sont adhérents à un plan d'épargne de la Société ou du votre Groupe (ou de tout autre plan aux adhérents duquel les articles L. 3332-1 et suivants du code du travail ou toute loi ou réglementation analogue permettraient de réserver une augmentation du capital dans des conditions équivalentes), opération sur laquelle vous êtes amenés à vous prononcer.

Le montant nominal global des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder 25 millions d'euros, étant précisé que ce montant s'imputera :

- sur les plafonds de 100 millions d'euros fixés par les vingt-troisième et vingt-quatrième résolutions de la présente Assemblée générale,
- sur le plafond global de 200 millions d'euros fixé à la vingt-neuvième résolution.

Cette émission est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du code de commerce et L. 3332-18 et suivants du code du travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée générale, la compétence pour décider une émission et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ou valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'administration, en cas d'émission d'actions, en cas d'émission de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre.

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

DocuSigned by:
Signé par : CAMILLE Phelizon
Heure de signature : 16/04/2020 | 15:32:29 CEST
O: PricewaterhouseCoopers Audit, OU: 0002 672006483
C: FR
Émetteur : BE-YS SIGNATURE AND AUTHENTICATION CA NC
6E50B6D526C24521B5C56BA72203FCCC

Camille Phelizon

Deloitte & Associés

DocuSigned by:
 VIAT Jean-François

F18F02C471C244E...
Jean-François Viat